

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

N°CT2021.1/010

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Sonia RABA à Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etait absent excusé :

Madame Catherine DE RASILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/010
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122547A-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021**

N°CT2021.1/010

OBJET : **Plan climat-air-énergie territorial** - Adoption du rapport sur la situation en matière de développement durable 2019 - 2020

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1-1, L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.4-111-2 du 2 octobre 2019 relative à l'adoption du plan climat air énergie territorial de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) a été adopté par délibération du conseil de territoire du 2 octobre 2019 susvisée ;

CONSIDERANT que 80% des actions du projet de Plan climat ont été initiées dès 2020, montrant l'ambition de l'établissement public territorial en la matière ;

CONSIDERANT que le PCAET s'est construit, s'est mis en œuvre et poursuivra sa réalisation pour l'ensemble des communes, et par une coopération fructueuse entre elles et le Territoire ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte de la présentation du rapport relatif à la situation en matière de développement durable 2019-2020 retraçant notamment la mise en œuvre du PCAET ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/010
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122547A-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 3 FÉVRIER 2021

ARTICLE **PREND ACTE** de la présentation du rapport, ci-annexé, relatif à la
UNIQUE : situation en matière de développement durable 2019-2020 ;

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/010
Identifiant téléransmission	094-200058006-20210203-lmc122547A-DE-1-1

RAPPORT 2019-2020

SUR LA SITUATION
EN MATIÈRE DE
**DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

■ LE PLAN CLIMAT : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	4
1. Une ambition territoriale	4
2. Un plan climat élaboré de manière participative	4
3. 50 actions ambitieuses	5
4. La finalisation du plan climat	6
5. Le suivi et l'évaluation du plan climat	6
■ LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	7
1. Energie	7
a) Consommons moins d'énergie	7
b) Produisons une énergie renouvelable et de récupération (EnR&R)	8
2. Air	10
Préserveons la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs	10
3. Climat	14
a) Aménageons un territoire durable	14
b) L'eau, une ressource précieuse	16
c) GPSEA, poumon vert de la métropole	17
4. Economie circulaire et durable	20
a) Appuyons la transition des entreprises vers des pratiques plus durables	20
b) Réduisons, revalorisons, recyclons et réutilisons	21
c) Une alimentation saine et locale	22
d) Renforcer la cohésion sociale	25
5. Eco-exemplarité	27
a) Construisons et rénovons exemplaire	27
b) Toutes et tous engagés pour le climat	29
c) Une commande publique responsable	31
d) Des modes de travail innovants	32
■ UN ENGAGEMENT FINANCIER IMPORTANT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
1. Un effort financier de plus de 55 millions d'euros en 2019	34
2. Un budget 2020 qui confirme l'engagement de GPSEA en faveur du développement durable	34
a) Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement	35
b) L'environnement et le cadre de vie	35
c) La gestion de la ressource en eau	35
d) La politique de la ville et de l'habitat	36
e) La restauration collective	36
f) Les actions visant à renforcer l'éco-exemplarité du Territoire	36

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communautés de Plaine centrale du Val-de-Marne, du Haut Val-de-Marne et du Plateau Briard ainsi que la ville de Bonneuil-sur-Marne se sont regroupées pour devenir un établissement public territorial de la Métropole du Grand Paris, dénommé Grand Paris Sud Est Avenir.

Situé au sud-est de Paris, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'étend sur 99,84 km². Il s'étire des portes de Paris jusqu'à l'Arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie.

Ce territoire regroupe 16 communes représentant 313 538 habitants au 1^{er} janvier 2019 (population totale légale).

Il est constitué de zones très urbaines, à l'image de Créteil, ville préfecture de 92 388 habitants et d'espaces plus ruraux où se côtoient des communes de 2545 habitants comme Périgny-sur-Yerres.

Grand Paris Sud Est Avenir est structuré par un réseau dense d'infrastructures ferroviaires (RER A et D, ligne 8 du métro et la future ligne 15 du métro Grand Paris Express à moyen terme), un maillage routier et autoroutier important et la présence du Port de Bonneuil-sur-Marne, l'une des trois principales plateformes multimodales franciliennes.

L'importance des équipements culturels, sportifs et de loisirs, de recherche et d'enseignement supérieur comme l'Université de Paris Est-Créteil, ou de santé avec 5 centres hospitaliers ainsi que le dynamisme du tissu économique local font de Grand Paris Sud Est Avenir un pôle de développement majeur du sud-est parisien.

Situé à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, l'Établissement public territorial présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris. GPSEA se distingue des autres territoires métropolitains par la présence inédite d'espaces agricoles et forestiers d'envergure régionale, une géographie singulière et un réseau hydrographique exceptionnel.

Face à ces diversités et ces contrastes, l'enjeu principal est de développer le territoire tout en participant à la lutte contre le changement climatique, en préservant les milieux et ressources existants et en favorisant des dynamiques d'aménagement durable.

A travers ce rapport du développement durable 2019-2020, GPSEA dresse le bilan des actions conduites en faveur de la transition écologique, économique et durable sur le territoire au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

Il présente également ses compétences opérationnelles portant sur les enjeux environnementaux (eau pluviale, eau potable, assainissement, collecte et traitement des déchets, propreté, équipements publics) ainsi que les missions stratégiques liées au développement urbain et durable, aux transports ou à l'attractivité économique et l'emploi.

Comme l'illustre ce rapport, GPSEA a déjà commencé à agir avec des actions concrètes pour la préservation du cadre de vie, la protection de l'environnement mais aussi la sensibilisation du plus grand nombre aux enjeux de développement durable et de changement climatique.

Le Plan Climat Air Energie Territorial constitue le projet de transition économique, écologique et durable de GPSEA.

D'autres projets ambitieux et volontaires menés en 2019 et 2020 sont présentés, ainsi que les perspectives d'actions, que nous vous proposons de découvrir.



LE PLAN CLIMAT : UNE STRATÉGIE TERRITORIALE EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

1. Une ambition territoriale

Grand Paris Sud Est Avenir anime et coordonne les initiatives dans le domaine de l'énergie.

Il est chargé du plan climat air énergie territorial (PCAET). Il s'agit d'un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, d'améliorer la qualité de l'air, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

L'ambition de Grand Paris Sud Est Avenir s'articule autour des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

- Participer à la massification de la rénovation des logements,
- Augmenter la production d'énergie renouvelable et de récupération,
- Accroître la résilience du Territoire face aux effets du changement climatique notamment en matière d'eau et d'assainissement,
- Préserver la qualité de l'air en favorisant les déplacements propres et collectifs,
- Aménager un territoire durable avec des projets exemplaires, innovants et ambitieux,
- Préserver les espaces naturels et le cadre de vie,
- Favoriser une agriculture durable de proximité,
- Être une collectivité exemplaire.

2. Un plan climat élaboré de manière participative

Le 14 février 2018, le Conseil territorial a voté à l'unanimité l'engagement de l'EPT dans la procédure d'élaboration du PCAET. GPSEA a été accompagné par l'Agence locale de l'Énergie du CAUE94 et le Cluster Eau-Milieus-Sols pour l'aider à impulser la démarche auprès des acteurs locaux.

Un travail transversal et collaboratif a permis d'élaborer un diagnostic complet, d'identifier les enjeux territoriaux en matière d'énergie, de climat, de qualité de l'air, et d'économie durable. Ainsi, ont été repérés les principaux atouts du territoire en matière de développement durable :

- Une consommation d'énergie en baisse malgré l'augmentation de la population,
- 100% de l'énergie produite sur GPSEA est renouvelable,
- Une qualité de l'air plutôt meilleure que dans le reste de la métropole,
- Des émissions de gaz à effet de serre en baisse,
- Un territoire riche en milieux naturels et agricoles,
- Une production de déchets inférieure à celle du reste de la Région parisienne et en baisse malgré l'augmentation de la population,

- Un programme d'investissement exemplaire en matière d'équipements territoriaux mais également pour la conversion du parc automobile,
- Une commande publique responsable.

A partir de ce diagnostic et au regard des actions en matière de développement durable déjà entreprises, une démarche interne, innovante et exemplaire a mobilisé toutes les directions de GPSEA. Des ateliers de créativité et des « cellules-projets » ont permis de proposer de nouvelles actions qui pourront concourir à la transition écologique, économique et durable.

Le plan climat a été coconstruit avec l'ensemble des communes du Territoire ainsi qu'avec les acteurs locaux, à travers notamment des groupes de travail de l'Observatoire Economique, Social et Environnement. Par exemple, le 23 janvier 2020, les partenaires et entreprises du territoire ont été invités à :

- Faire connaître leurs contributions
- Mettre en valeur leurs expériences / expérimentations / solutions
- Exprimer leurs besoins pour des partenariats ou des soutiens au développement de solutions matures.

11
temps forts

74
Réunions de travail

+ de 20
initiatives auprès du grand public

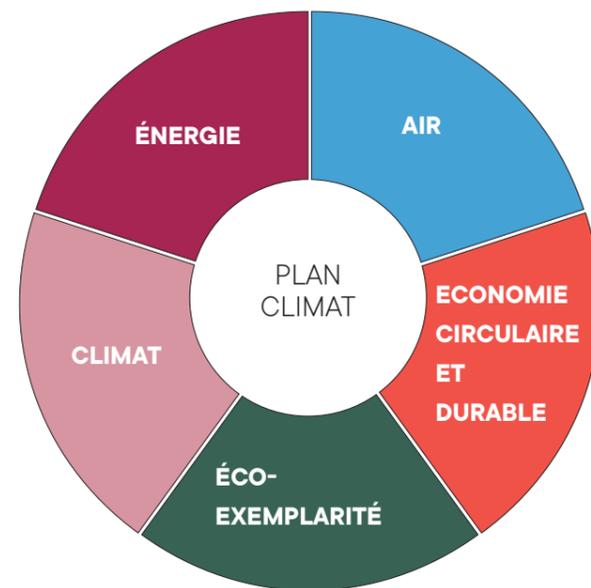
278
propositions d'actions

dont 152
ont permis d'alimenter la réflexion

Un programme de
50
actions

3. Cinquante actions ambitieuses

Les enjeux environnementaux et climatiques, les spécificités énergétiques, forestières et agricoles du Territoire font que GPSEA a élaboré un plan climat ambitieux et volontaire, comportant 50 actions dans les domaines de l'énergie, de l'air, du climat, de l'économie circulaire et durable et de l'éco-exemplarité de la collectivité. Le projet de PCAET a été adopté le 2 octobre 2019 par le Conseil de Territoire.



Les 5 volets du PCAET

Il fixe une vision à long terme sur l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique et écologique. Il formalise l'engagement de l'Établissement Public Territorial en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de reconquête de la qualité de l'air et de la transition énergétique, en cohérence avec les ambitions de l'Accord de Paris.

Retrouvez les 50 actions du plan climat :
<https://sudestavenir.fr/le-territoire/les-strategies/transition-energetique-et-climat/>

80% des actions du projet de plan climat ont été initiées dès 2020.

4. La finalisation du plan climat

Conformément à la réglementation, le projet de plan climat a été soumis pour avis à la Métropole du Grand Paris (MGP) et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en novembre 2019.

Le Conseil métropolitain a donné son avis par délibération du 4 décembre 2019. Il a salué « l'ambition du PCAET de GPSEA qui par ses objectifs et ses actions, contribue à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine » et demandé de compléter le projet du PCAET, afin de prendre en compte les éléments d'analyse de la MGP.

L'Autorité environnementale a envoyé son avis par mail le 5 février 2020.

Les recommandations invitent à renforcer le lien entre le diagnostic et le plan d'actions, à donner davantage d'objectifs chiffrés, à approfondir l'incidence des actions en comparaison avec un scénario « au fil de l'eau », ainsi qu'à renforcer le suivi de ces incidences.

Pour enrichir le projet de plan climat, un bureau d'études a été choisi pour accompagner GPSEA dans cette dernière phase de finalisation du PCAET. Il a analysé dans un premier temps les avis, puis les documents du PCAET. Fin 2020, il a procédé à une première analyse de la stratégie. Dans un deuxième temps, une analyse fine de chacune des 50 actions (initiales) a été réalisée afin d'évaluer l'impact de chacune d'elle sur l'ensemble des thématiques environnementales (milieu naturel, risques, paysages, activités humaines, sols, eaux, climat, air, santé...). Ainsi, le PCAET définitif, enrichi et complété sur diverses composantes, sera présenté en Conseil de Territoire.

Fin 2020, une consultation numérique a permis de recueillir les contributions des habitants sur le projet de PCAET, qui viendront enrichir le document final, de même que les avis réglementaires qui ont été formulés.

À VENIR

Le PCAET définitif sera approuvé début 2021.

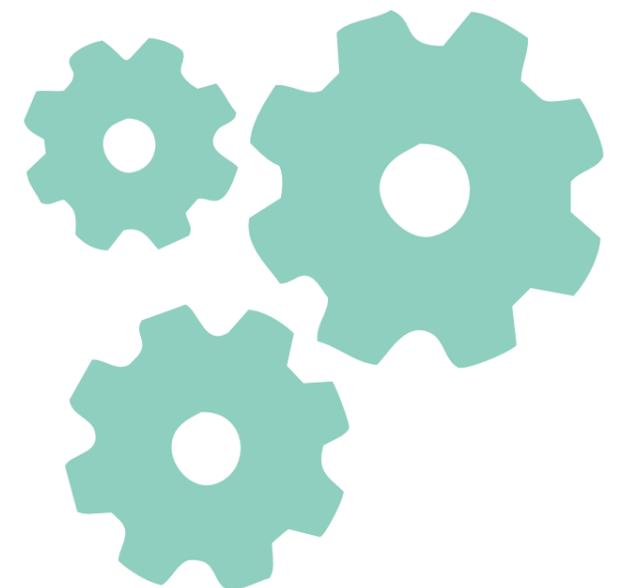
Un comité de pilotage sera mis en place pour en suivre l'avancée et sa réalisation.

5. Le suivi et l'évaluation du plan climat

Le suivi du plan climat permet de suivre la progression des actions. Des indicateurs globaux ont été établis et sont joints dans le tableau en annexe.

Une évaluation globale du plan climat sera réalisée à mi-parcours, afin de vérifier l'atteinte des objectifs et de proposer des améliorations et réorientations.

LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ AU TITRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE





©Alyssa Seibula / Unsplash

ENERGIE

1. ENERGIE

A) CONSOMMONS MOINS D'ÉNERGIE

La consommation énergétique évolue à la baisse depuis 2005.

L'enjeu du plan climat est de réduire notre dépense énergétique pour atteindre les objectifs chiffrés suivants :

- Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012
- Rénover 3 000 logements par an
- Réduire de 50% le nombre de ménages en précarité énergétique soit 5 000 ménages maximum d'ici 2025 (au lieu de 11 000 ménages actuellement)

Les actions du plan climat pour réduire la consommation d'énergie sont les suivantes :

>>> Action 1

Étendre le cadre d'intervention en matière d'aide à la rénovation énergétique du parc résidentiel à l'ensemble du territoire

Taux avancement : 10%



Avec 128 184 logements, le parc de logements sur le territoire est composé à 69% d'habitat collectif et 31% d'habitat individuel. Le parc privé représente près de 70% des résidences principales, soit un parc de 82 325 logements. En moyenne, un tiers du parc privé est locatif.

L'ex Communauté d'agglomération Plaine centrale (Alfortville, Créteil et Limeil-Brévannes) avait mis en place un cadre d'intervention permettant d'attribuer des aides financières (plafonnées et sous conditions) pour la réhabilitation thermique des logements (parc social : aide à hauteur de 20% des travaux HT, parc en copropriété : aide à hauteur de 10% des travaux HT). Ainsi, 12 millions d'euros ont été attribués pour la rénovation énergétique de 5 228 logements.

Afin d'arrêter une nouvelle stratégie d'intervention, GPSEA a lancé un diagnostic général du parc de logements privés. Il a porté en priorité sur l'analyse du parc privé dans les quartiers politique de la ville, pour lesquels les enjeux de diversification de l'habitat et de mixité sociale sont importants. Une autre étude est lancée sur l'ensemble du parc de logements afin de fixer et hiérarchiser les priorités d'intervention et de déterminer les moyens à mobiliser. Ainsi, de nouvelles aides techniques et financières pourront être proposées par l'EPT.

En attendant, le Territoire continue de soutenir financièrement les opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) portées par les bailleurs.

>>> Action 2

Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique de logements

Taux avancement : 100%



GPSEA veut contribuer à massifier la rénovation énergétique des logements sur son périmètre. Des rendez-vous personnalisés, neutres et gratuits sont proposés par l'Agence locale de l'Energie, afin d'accompagner les projets de rénovation des habitants. Une plateforme de conseils gratuits et personnalisés (lien : <https://energie-caue94.coachcopro.com>) est proposée pour les copropriétés

En 2019 : 48 permanences dans 5 villes (108 rendez-vous), 32 copropriétaires accompagnés via la plateforme Coach Copro
En 2020 : 54 permanences (50% en présentiel et 50% par téléphone) soit 120 rendez-vous.

Depuis fin 2020, une plateforme numérique accompagne les ménages propriétaires dans leur démarche de rénovation énergétique de leur logement. À terme, elle regroupera des portails publics spécialisés : CoachCopro® dédié à la copropriété, Pass'rénovation Habitat® dédié à la propriété individuelle (site en construction) et la future plateforme de rénovation énergétique pour tous dédiée aux ménages en précarité énergétique.

>>> Action 3

Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique

Taux avancement : 10%



Cette action vise à réduire le nombre des ménages en précarité énergétique d'ici 2025. En effet, 21 % de la population vivant sur le territoire de GPSEA est exposée à un risque très élevé de précarité énergétique et 11 000 ménages sont en situation de précarité énergétique avérée.

Pour relever le défi de la précarité énergétique, GPSEA s'est associé au Département du Val-de-Marne. Le 4 juin 2019, il a signé avec d'autres partenaires locaux, une charte d'engagement pour confirmer son engagement commun pour la lutte contre la précarité énergétique.

Depuis, des groupes de travail, composés d'un représentant des structures signataires, se réunissent pour construire ensemble une réponse ambitieuse et innovante pour lutter contre la précarité énergétique en Val-de-Marne. Ils définiront prochainement une stratégie à mettre en place dès 2021.

B) PRODUISONS UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION (ENR&R)

Le territoire bénéficie de gisements importants, notamment dans le domaine de la valorisation des déchets, de la géothermie, de la méthanisation ou encore de la biomasse et du photovoltaïque qu'il convient de développer.

GPSEA souhaite favoriser et accompagner les projets de production d'énergie locale et propre.

En matière d'énergie renouvelable, les objectifs de GPSEA sont :

- De passer de 13% d'énergie consommée provenant exclusivement des ENR&R locale à 20% d'ici 2024
- D'augmenter de 30% la production d'ici 2030 (soit 750 000 MWh) et de 50% d'ici 2050 (soit 1 200 000 MWh).

>>> Action 4

Développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

Taux avancement : 30%



GPSEA va se doter prochainement d'une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération. Une étude a été confiée en 2020 à un bureau d'étude spécialisé, afin de détailler un état des lieux et d'évaluer le potentiel de stockage. Elle apportera une vision d'ensemble sur les ENR&R, facilitera l'implication des acteurs (opérateurs et collectivités notamment) et identifiera les leviers pour chacun d'eux. Cette étude s'articulera avec les démarches actuellement en cours, et notamment le schéma directeur des réseaux d'énergie lancé par la Métropole du Grand Paris et les schémas directeurs de chauffage urbain des villes.

Actuellement, l'état des lieux est en cours sur la production et la consommation énergétique du territoire afin d'identifier les secteurs d'activité les plus consommateurs et les sources d'énergie à développer. Ensuite, un plan d'action sera proposé afin de verdier le mix énergétique et d'accompagner les projets majeurs sur le territoire.

>>> Action 5

Développer le mix énergétique du chauffage urbain

Taux avancement : 50%



Pour développer le mix énergétique pour le chauffage urbain, GPSEA accompagne le projet Valo'Marne de l'unité de valorisation énergétique à Créteil.

Une Charte d'excellence circulaire et solidaire a été signée le 29 janvier 2019 entre le syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM), le concessionnaire de l'unité de valorisation énergétique et les trois établissements publics territoriaux du Val-de-Marne, dont GPSEA.

Par les engagements de cette Charte, un outil industriel de nouvelle génération permettra de mettre en œuvre des projets en matière d'économie circulaire et solidaire tout en développant des solutions innovantes et décarbonées pour améliorer la qualité de l'air :

- Création d'un nouveau raccordement au chauffage urbain de Créteil pour augmenter de 4 000 équivalents logements chauffés grâce à l'énergie de l'usine
- Création d'une 3ème ligne de four avec un accroissement de la production de chauffage.
- Accroissement de la performance énergétique du site pour chauffer une serre d'agriculture de 4 500 m² qui produira des fruits et légumes en circuit court et local.

Une concertation s'est déroulée en mai et juin 2019 avec des réunions de présentation du projet et d'échanges thématiques. L'enquête publique a été lancée à l'été 2020. La commission d'enquête a rendu un avis favorable le 28 septembre 2020.



©Kenia Farmer / Unsplash

AIR

2. AIR

PRÉSERVONS LA QUALITÉ DE L'AIR EN FAVORISANT LES DÉPLACEMENTS PROPRES ET COLLECTIFS

Sur le territoire, les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse depuis 2005 et la qualité de l'air est plutôt bonne. Grand Paris Sud Est Avenir s'est pleinement saisi de cet enjeu de la qualité de l'air, en assumant une compétence élargie en matière de transports et déplacements. Il souhaite agir pour améliorer les mobilités du quotidien et favoriser le développement des transports en commun.

Pour préserver la qualité de l'air, GPSEA s'est donné comme objectifs de :

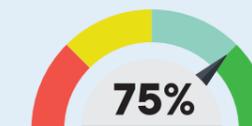
- Créer une filière santé sur le territoire,
- Soutenir un projet liant qualité de l'air et santé par an,
- Atteindre 10% de déplacements à vélo d'ici 2024, année olympique (actuellement moins de 2%),
- Augmenter de 20% le nombre de déplacements en transports en commun,
- Fluidifier le trafic routier par la création de nouvelles liaisons,
- Soutenir des modes de déplacement moins polluants,
- Accompagner la réalisation de la Tégéval : cette liaison verte destinée aux piétons, aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes, d'un linéaire de 20 km renforce la présence de la nature en ville et améliore la qualité du paysage urbain.

Les actions du plan climat pour préserver et améliorer la qualité de l'air sont nombreuses :

>>> Action 6

Structurer la filière santé sur les thématiques santé, environnement et qualité de l'air

Taux avancement : 75%



GPSEA encourage les collaborations entre acteurs privés, universitaires et publics dans les domaines de la santé, l'environnement et la qualité de l'air, dans le but d'améliorer la qualité de vie sur son périmètre.

Pour se faire, GPSEA a développé et structuré sa filière santé, qui rassemble l'ensemble des acteurs de la santé du Territoire et accompagne les projets de chacun (obtention de financements, ...). GPSEA s'est fixé pour objectif de favoriser 10 mises en relation et concrétiser 2 à 3 coopérations annuelles. Un site internet dédié est en cours de conception, valorisant les compétences des acteurs territoriaux et les offres de services pour les entreprises projetant de s'implanter sur le territoire.

GPSEA compte pour partenaires : le Centre hospitalier universitaire Henri Mondor, le Centre hospitalier intercommunal de Créteil, l'Université Paris-Est Créteil et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

La filière s'est plus spécifiquement structurée autour des enjeux de santé urbaine, c'est à dire de l'impact des modes de vie urbains sur la santé physique et psychique des habitants. Des sujets aussi variés que la qualité de l'air, l'aménagement durable ou les mutations contemporaines du travail et leurs conséquences psychiques pourront ainsi être abordés et soutenus.

Enfin, l'EPT a soutenu et a été partenaire du projet Airducation—que l'UPEC et d'autres partenaires ont initié pour proposer des parcours de formation en ligne pour tout savoir sur la qualité de l'air, que l'on soit professionnel de santé, élu ou acteur public, membre d'une association, enseignant, lycéen ou étudiant, journaliste ou ... simple curieux.

Pour plus d'infos : www.airducation.eu

Actions 7 et 8

Favoriser les déplacements actifs (vélo et marche) et favoriser les déplacements propres, collectifs et individuels

Taux avancement : 50%



GPSEA œuvre déjà au développement des réseaux de bus desservant le Territoire. Il encourage les projets d'allongement et de création de lignes ainsi que la mise en service de véhicules supplémentaires pour répondre à une fréquentation accrue. Il prévoit d'expérimenter au moins une ligne de navettes autonomes d'ici 2024. Il contribue à la conversion énergétique des flottes de bus par l'aménagement de structures d'approvisionnement en énergies propres sur le territoire : conversion du dépôt-bus de Limeil-Brévannes au biogaz d'ici 2021, construction du dépôt-bus de Noiseau en hydrogène et/ou biogaz à horizon 2024.

Le Territoire participe également, dans le cadre d'une convention de partenariat, au financement d'Île-de-France Mobilités pour étoffer les dessertes du réseau SITUS (2,1 millions d'euros), avec plus de 4 millions de voyageurs transportés par an sur l'ensemble des lignes traversant notre territoire.

Pour rappel, GPSEA pilote des études de restructuration des gares routières de Sucy-en-Brie et Boissy-Saint-Léger. Dans le cadre du renouvellement du contrat de concession portant sur l'exploitation de ses parcs de stationnement, il a mené en 2019 une réflexion globale pour faciliter leur accès aux usagers des transports en commun. L'objectif était notamment de conforter l'inscription de ces équipements dans le schéma directeur des parcs relais porté par Île-de-France Mobilités, en lien avec le déploiement de la gratuité pour les abonnés détenteurs d'une carte Navigo.

GPSEA accompagne l'implantation de moyens de transport structurants innovants, plus propres et moins consommateurs d'énergie :

- **Le Grand Paris Express** : Cette rocade est composée de trois tronçons dont la ligne 15 sud de 33 km qui impacte notre territoire. Elle reliera 16 gares de Pont de Sèvres à Noisy-Champs en 35 minutes. Elle améliorera l'accessibilité aux grands équipements régionaux comme l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, le Musée d'art contemporain « MAC/VAL » à Vitry-sur-Seine, l'hôpital Henri Mondor à Créteil.
- **Le « Câble A – Téléal »** est un projet de téléphérique urbain accessible aux personnes à mobilité réduite de 4,5 km environ reliant Créteil à Villeneuve-Saint-Georges en 17 minutes, en desservant les villes de Valenton et de Limeil-Brévannes.
- **Les projets bus** :
 - liaison "bus" entre Créteil-l'Échat et Brie-Comte-Robert sur l'axe RD19
 - projet Altival dont la première phase prévoit des aménagements en site propre de la station RER Noisy-Grand-Mont d'Est à Chennevières, facilitant la liaison Nord-Sud à l'est du Val-de-Marne
 - projet Est-TVM, qui a vocation à relier l'est du Val-de-Marne à la ligne structurante, le Trans Val-de-Marne (TVM)
- **La création d'une liaison** entre Sucy-en-Brie, Bonneuil-sur-Marne et Orly en passant par Limeil-Brévannes.
- **Le projet de Traversée Nord** avec le franchissement de la Seine et des voies ferrées du RER D en créant une liaison Est-Ouest reliant Vitry-sur-Seine à Créteil en passant par Alfortville. Ce pont doit aussi accueillir une piste cyclable, un cheminement piéton, deux voies automobiles et un axe pour le bus en site propre.

GPSEA s'est également engagé dans la réalisation d'un **plan local de déplacements (PLD), désormais appelé plan local de mobilité (PLM) à la suite de la loi LOM**. Elaboré à partir d'un diagnostic précis et d'un programme d'actions sur 5 ans, celui-ci constituera un document-cadre pour la structuration de tous les modes de déplacements : la circulation des piétons, des vélos et des automobiles ; le stationnement ; les transports collectifs ; le transport et la livraison des marchandises.

En 2019, un diagnostic a été réalisé et a permis d'identifier les enjeux de déplacements sur notre Territoire, en matière de circulation, de modes actifs (vélo et marche à pied), de transports collectifs, de stationnement et de nouvelles mobilités. Pour y répondre, 6 grandes actions ont été retenues dans le plan local de déplacements :

- * **Action 1** : Hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification. L'objectif est de définir la hiérarchisation des voiries et régir des principes d'aménagements selon le niveau de la voie en tenant compte d'une approche multimodale du réseau et en veillant à limiter la place de la voiture.

- * **Action 2** : Affirmer la pratique des modes actifs. Il s'agit de conforter l'usage de la marche et encourager la pratique cyclable en fixant des priorités d'aménagements et des actions d'accompagnements.
- * **Action 3** : Rendre les transports en commun plus attractifs. Il s'agit de poursuivre l'amélioration des pôles d'échange tout en rendant le réseau de bus plus compétitif.
- * **Action 4** : Gérer le stationnement. L'objectif principal est de régler, harmoniser, optimiser, contrôler le stationnement sur le territoire.
- * **Action 5** : Améliorer le transport et la livraison des marchandises. L'objectif est de lancer des expérimentations de livraisons/transports propres et améliorer le fonctionnement des livraisons.
- * **Action 6** : Communiquer, sensibiliser, observer. Il s'agit de mener des actions pour promouvoir les modes alternatifs à la voiture et suivre la mise en œuvre du PLM.

Un travail de concertation avec les villes et les autres acteurs est en cours pour décliner et détailler ces actions déclinées et détaillées en sous-actions. L'objectif est d'approuver le PLM de GPSEA en 2021.

GPSEA a souhaité également réaliser un plan vélo, partie intégrante du plan local de mobilité.

Un diagnostic a été réalisé en 2018 afin de dresser un état des lieux de l'usage du vélo et de recenser les aménagements et services associés. Un plan d'actions est en cours d'élaboration : il portera sur les aménagements cyclables préconisés, les services vélos à développer et les dispositifs de stationnement à déployer. Les objectifs à terme de ce plan vélo sont ambitieux : 202 km de routes cyclables créées ou réaménagées, identifiées comme structurantes à l'échelle du Territoire ; 5 000 places supplémentaires de stationnement vélo positionnées notamment autour des pôles structurants de GPSEA (équipements publics, culturels, sportifs...) et à proximité des gares ; 100% des travaux de réaménagement sur voirie territoriale prenant en compte la cyclabilité de l'axe (confort, sécurité, fluidité).

ZOOM SPECIAL COVID 19 : AMÉNAGEMENTS CYCLABLES TEMPORAIRES

Le vélo constitue une solution de déplacement alternative pour respecter la distanciation physique dans les transports. Aussi, GPSEA a souhaité installer des aménagements cyclables temporaires, dans le respect d'un partage équilibré de l'espace public entre les différents usages.

Les aménagements temporaires proposés se sont appuyés sur les aménagements existants et les itinéraires envisagés dans le cadre de la concertation autour du plan vélo, permettant de mailler le territoire du nord au sud et de l'est à l'ouest. Ils prévoient de desservir dans une première phase les pôles majeurs de déplacements (gares, équipements structurants) puis de relier les autres pistes temporaires réalisées par le Département.

GPSEA a consacré 1 million d'euros à ces travaux qui ont permis d'offrir des conditions optimales de sécurité pour les cyclistes, tout en respectant les distances sanitaires. Une évaluation de ces aménagements sera réalisée en vue de la finalisation du plan vélo de GPSEA.

Trois actions du plan climat permettront de préserver et améliorer la qualité de l'air.

>>> Action 9

Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne
Taux avancement : 50%



Cette action concerne la réalisation d'une nouvelle desserte du Port de Bonneuil, alliant objectifs économiques et environnementaux. Le projet consiste à prolonger la RN 406 sur 2 km entre l'échangeur RN19-RN406 à Bonneuil-sur-Marne et le sud-est du Port et permet la création de 2 points d'entrée supplémentaires.

Cette réalisation devrait entraîner une diminution du trafic routier sur la RD10 (- 900 poids lourds/jour), sur la RD130 (- 600 poids lourds/jour), de la circulation dans Bonneuil-sur-Marne et Sucy-en-en-Brie et participer au développement du transport multimodal. Les riverains en bénéficieront également en termes de baisse des nuisances sonores et d'amélioration de la qualité de l'air.

Sur le plan économique, la desserte facilitera le développement des entreprises du territoire, notamment des zones d'activité et industrielle alentour et la dynamisation de l'activité du Port de Bonneuil, 1er port ferré et 2ème port fluvial d'Île-de-France. Le montant estimé du budget s'élève à 77,2 millions d'euros, auquel GPSEA contribue à hauteur de 4,5 millions d'euros dans le cadre d'une convention de financement pluriannuelle. La première phase de travaux a été amorcée en 2020 par les services de l'Etat.

>>> Action 10

Accompagner l'élaboration des plans de mobilité interentreprises
Taux avancement : 30%



Les plans de mobilité favorisent des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. À titre expérimental, le Territoire accompagne l'élaboration du plan de mobilité inter-entreprises du Port de Bonneuil-sur-Marne. Un Plan de Mobilité Inter-Entreprises (PMIE) vise d'une part à améliorer les conditions de l'ensemble des déplacements des salariés, mais également de toute autre personne fréquentant la zone d'activités (prestataires, fournisseurs, clients, visiteurs, etc.), et d'autre part à favoriser les modes alternatifs à la voiture individuelle pour l'ensemble des usagers, dans une perspective de développement durable. Les démarches inter-entreprises permettent de mutualiser les moyens, d'agir à une échelle plus pertinente sur la question des déplacements et de faire travailler ensemble les entreprises et les organismes gestionnaires des transports.

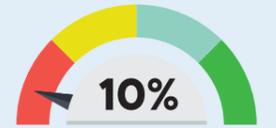
Ainsi, le Territoire a lancé une consultation à la rentrée 2020, en groupement avec le Port de Bonneuil, afin d'élaborer ce PMIE, en deux phases :

- la réalisation d'un diagnostic comprenant un état des lieux ainsi qu'une réflexion prospective et d'évaluation des enjeux du secteur.
- En fonction des conclusions du diagnostic, la réalisation d'un plan d'actions phasé qui sera soumis à l'approbation des partenaires dans le but d'une large mise en œuvre.

En fonction des avancées du plan, le prestataire pourra accompagner, durant une période pouvant aller de 1 à 2 ans, la mise en œuvre du plan d'actions proposé et intervenir en cas de besoin pour un réajustement des propositions qui se révélerait nécessaire.

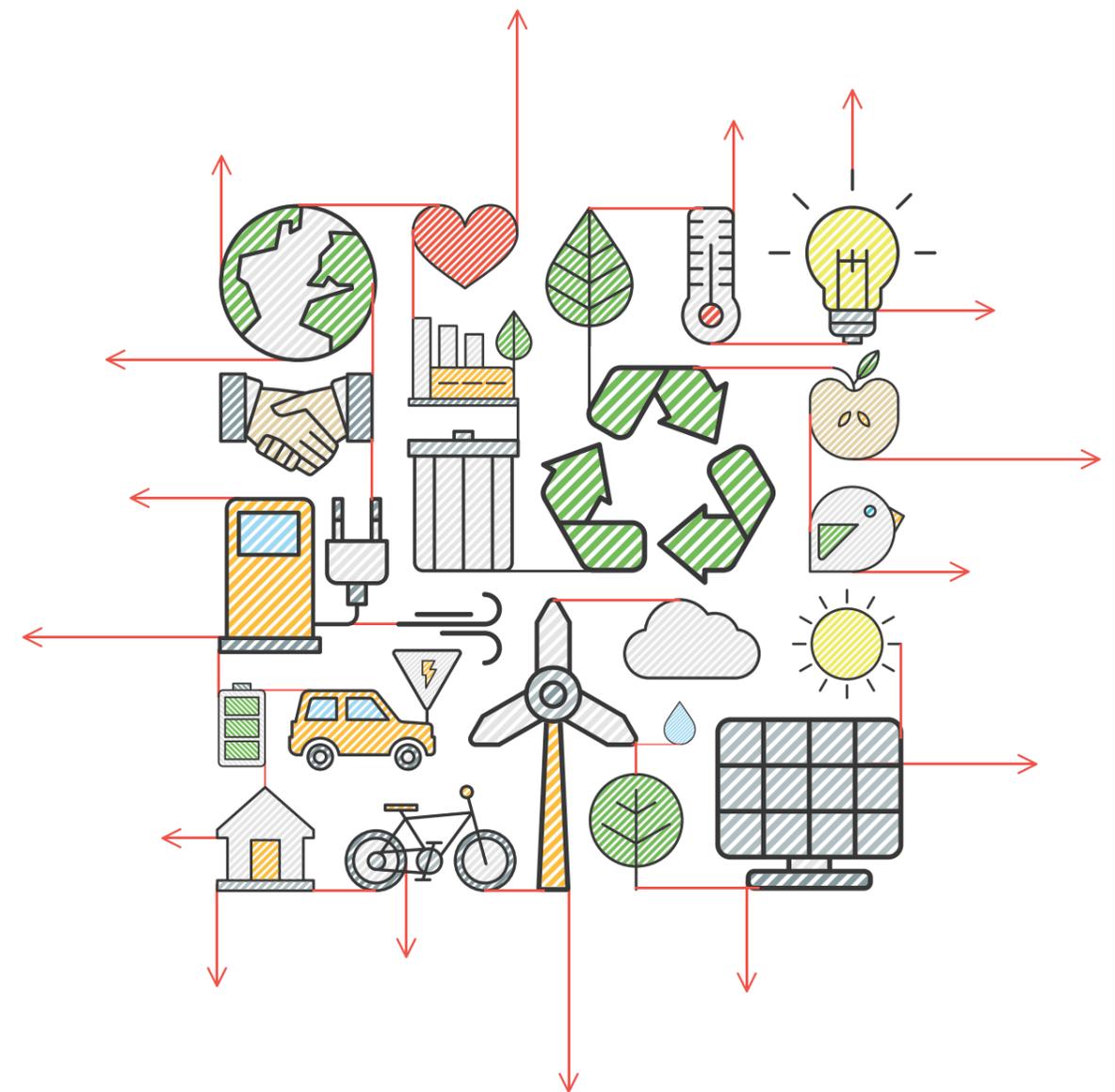
>>> Action 11

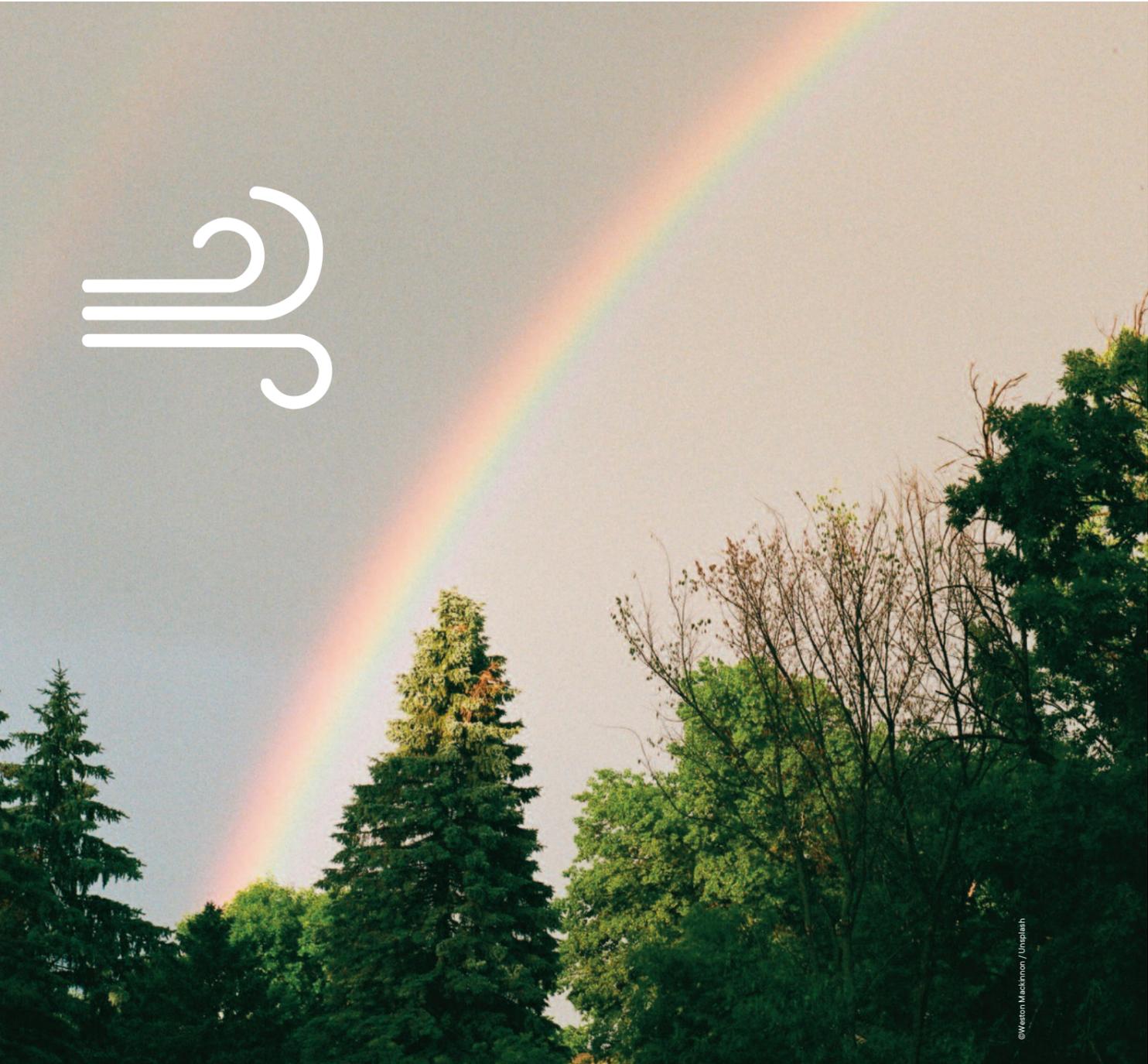
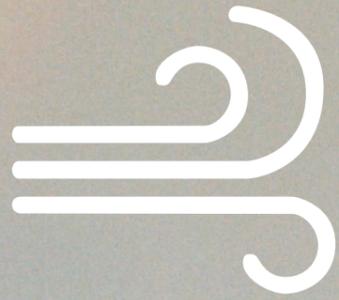
Lutter contre la pollution sonore
Taux avancement : 10%



GPSEA souhaite, en lien avec les autres partenaires, protéger la population face au bruit qu'engendre une forte intensité et continue liée aux transports routiers, ferroviaires et aériens. Ainsi, elle accompagnera la mise en œuvre des actions du Plan métropolitain de prévention du bruit dans l'environnement voté en 2019 par la Métropole du Grand Paris.

Pas d'action spécifique en 2019 et 2020





© Weston Macdonald / Unsplash

CLIMAT

3. CLIMAT

A) AMÉNAGEONS UN TERRITOIRE DURABLE

Les politiques d'aménagement constituent un levier incontournable pour végétaliser le territoire, le rendre plus respirable et agréable à vivre.

GPSEA a pour ambition d'aménager un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent à la diversité des paysages, des pratiques quotidiennes et des besoins des habitants.

Des îlots de fraîcheur en milieu urbain à la valorisation paysagère des espaces naturels et boisés ou encore à la préservation des lisières entre ville et campagne, GPSEA souhaite développer des réponses spatiales et géographiques à des enjeux environnementaux, tout en offrant aux habitants des équipements qui répondent à leurs besoins dans un cadre de vie apaisé.

Les actions du plan climat pour aménager un territoire durable sont :

>>> Action 12

Faire du projet de l'agro-quartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire

Taux avancement : 30%



En 2018, GPSEA, accompagné par la ville de Noiseau, a souhaité développer un agro-quartier de haute qualité environnementale. Situé sur une ancienne friche industrielle de France Télécom, ce dernier a pour ambitions de :

- Développer une zone d'activités dédiée avec des espaces de culture tournés vers le maraîchage et un point de vente direct ou en ligne ;
- Dynamiser l'économie locale par l'implantation d'activités innovantes ;
- Réaliser environ 390 logements dans un cadre paysager de qualité, laissant une part importante aux espaces verts et circulations piétonnes ;
- Traiter les lisières entre ville et espaces naturels par l'insertion harmonieuse de logements dans le paysage.

Vue aérienne du futur agro-quartier de Noiseau

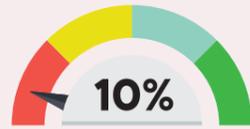


Ainsi, l'agro-quartier de Noiseau constitue un projet urbain innovant, respectant le bon équilibre entre développement et durabilité. Il a vocation à constituer un modèle pour les autres futurs projets urbains du Territoire. Les études environnementales se sont poursuivies en 2020 et la programmation définitive tiendra compte de leurs conclusions. L'aménageur du quartier sera désigné au premier semestre 2021.

>>> Action 13

Etablir une charte d'aménagement « durable » du territoire

Taux avancement : 10%



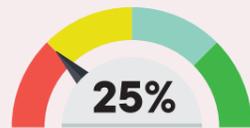
Pour une cohérence dans les actions menées sur le territoire, entre les zones d'activités économiques et les programmes de renouvellement urbain, GPSEA souhaite proposer aux aménageurs une charte d'aménagement durable du Territoire. Celle-ci imposera des exigences de conception et de réalisation d'un projet, telles que l'exigence de normes environnementales, tant dans le choix des matériaux et des procédés d'aménagement que dans la conduite des chantiers, jusqu'à l'évaluation dans la durée, à un niveau technique et citoyen.

Pas d'action spécifique en 2019 et 2020 : réflexion en cours

>>> Action 14

Lutter contre la pollution visuelle

Taux avancement : 25%



GPSEA doit élaborer son Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) en lien avec les villes du territoire. Il souhaite s'inscrire dans la lutte contre la pollution visuelle et maîtriser le développement des dispositifs publicitaires.

En 2019, un diagnostic présentant l'état actuel de l'affichage publicitaire et des enseignes a été réalisé. Ce dernier a permis de localiser sur le territoire les zones économiques, les centres-villes et les entrées de villes.

Prochainement, des orientations stratégiques sur le futur RLPi seront présentées aux différents acteurs concernés.

B) L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

Le 1^{er} risque naturel auquel est exposé le Territoire est l'inondation par débordement ou crue du fait de sa situation géographique entre la Marne et la Seine, de la présence de l'Yerres et de son niveau d'artificialisation (48% des surfaces de GPSEA sont imperméabilisées).

Afin d'éviter les conflits d'usages, de garantir une qualité de l'eau conforme à la réglementation et de préserver l'intégrité des ressources et des milieux, l'enjeu pour GPSEA est d'augmenter la capacité d'infiltration naturelle de l'eau, de rendre l'eau qualitative et d'en réduire le gaspillage par une meilleure gestion du réseau d'assainissement, pour laquelle GPSEA consacre 15 millions d'euros par an.

Les objectifs poursuivis par l'EPT en matière d'eau et d'assainissement, domaines dans lequel il exerce sa compétence, sont ambitieux :

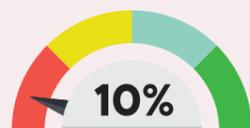
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux crues et aux inondations ;
- Limiter le ruissellement et s'adapter au risque d'inondation par déversement ;
- Favoriser l'alimentation des nappes souterraines ;
- Contribuer à la reconquête des zones de baignade dans la Marne ;
- Optimiser la consommation d'eau potable ;
- Limiter les pertes d'eau dans le réseau, lors du transport et de la distribution ;
- Augmenter les mises en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement.

Les actions du PCAET pour préserver l'eau sont les suivantes :

>>> Action 15

Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement

Taux avancement : 10%



Pour protéger les habitants, GPSEA participera avec la Métropole du Grand Paris à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement.

>>> Action 16

Contribuer à la reconquête de l'eau pour les Jeux olympiques et paralympiques 2024

Taux avancement : 30%

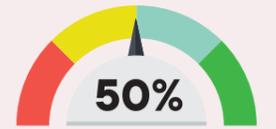


GPSEA travaille avec les autres collectivités concernées à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Marne et de la Seine, en vue notamment des jeux olympiques et paralympiques 2024. Cela passe par la bonne séparation des eaux usées et une mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectif.

>>> Action 17

Optimiser la gestion de l'eau potable

Taux avancement : 50%



Pour rendre l'eau disponible et de qualité, GPSEA optimisera la gestion de l'eau potable. Des mesures d'amélioration du rendement des réseaux seront intégrées au renouvellement progressif des marchés de délégation.

Le détail de ces actions est à retrouver dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, disponibles sur le site de GPSEA (www.sudestavenir.fr).

C) GPSEA, POUMON VERT DE LA MÉTROPOLE

GPSEA est le poumon de la métropole. Avec 40% de forêts constituant l'Arc boisé, d'espaces naturels et de terres agricoles sur son territoire, il possède près de la moitié des espaces naturels métropolitains.

L'EPT a pour ambition de lutter pour la préservation de sa biodiversité à travers des actions adaptées. Dans les communes denses et plus urbanisées, il souhaite affirmer plus fortement la place du végétal et de l'agriculture urbaine.

Les actions du PCAET pour préserver les espaces naturels, protéger la biodiversité, développer le végétal sont :

>>> Action 18

Affirmer la place du végétal en ville

Taux avancement : 10%



GPSEA renforcera la végétalisation des centres urbains, afin de réduire la température d'une part et de capter le dioxyde de carbone (CO²) d'autre part. En s'appuyant sur un expert paysagiste, il proposera une stratégie de verdissement de la ville, en fonction des caractéristiques du territoire et des potentialités du Centre de production florale et arboricole.

Pas d'action spécifique en 2019 et 2020 : réflexion en cours.

>>> Action 19

Se réappropriier le Massif de l'Arc boisé

Taux avancement : 50%



Le Massif de l'Arc boisé, ensemble forestier de 3 030 hectares dont 68% sur GPSEA, abrite un écosystème riche et diversifié. Il est classé en « forêt de protection » depuis 2016.

Carte du massif de l'Arc boisé



En 2016, GPSEA a signé la 3^{ème} Charte forestière 2015–2020, animée par le Département du Val-de-Marne. Depuis, il est partie prenante de la gouvernance de la Charte :

- Il participe au Bureau du Comité partenarial avec les départements du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne ;
- Il participe au Comité partenarial, qui constitue le lieu central de gouvernance de la Charte ;
- Il copilote avec l'Office national des Forêts deux groupes de travail : « Accueil et surveillance » et « Déchets ».

GPSEA souhaite mettre en valeur les aspects environnementaux du Massif de l'Arc boisé et développer de nouvelles activités d'éco-tourisme. Aussi, il participera activement à la démarche initiée par le Département pour renouveler la Charte forestière 2020–2025. Par ailleurs, il lance une étude afin d'améliorer l'accueil, l'attractivité et valoriser la ressource forestière, en lien avec les différents acteurs locaux. Ainsi, sur un état des lieux des actions et projets, une stratégie territoriale sera définie, avec un plan d'actions porté par l'EPT. Un financement de 35 000 € a été obtenu au titre du programme européen de développement rural 2014–2020 de la région Ile-de-France.

>>> Action 20

Protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique des terres

Taux avancement : 10%



GPSEA va lancer un travail d'étude et de connaissance afin d'inventorier la faune et la flore existantes, mieux identifier les zones à protéger, préciser la trame verte et bleue (constituée de l'ensemble des corridors écologiques, réservoirs de biodiversité) ainsi que la trame noire (ensemble des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité et empruntés par des espèces naturelles) sur le territoire.

L'objectif est de définir un plan d'actions et de réfléchir sur la stratégie en matière de compensation écologique des terres.

En attendant, GPSEA participe aux réunions sur l'atlas métropolitain de la biodiversité, engagé par la MGP. Il a fait réaliser en 2020 un inventaire faune-flore sur le parc de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres. Enfin, deux « crapauducs » ont été installés lors de la réfection de la route de Lésigny à Sucy-en-Brie et, en période migratoire, des filets sont mis en place pour faciliter le passage des batraciens vers leur lieu de reproduction.

>>> Action 21

Réhabiliter le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard

Taux avancement : 30%



Le Sentier d'interprétation du Plateau briard constitue l'un des itinéraires de découverte de plus exemplaire sur le territoire. Traversant des zones horticoles et maraîchères, il permet de sensibiliser les promeneurs à la richesse naturelle, culturelle, patrimoniale, faunistique et floristique du domaine agricole de Saint-Leu. D'un total de 8 km, il comporte une partie naturelle sur Périgny-sur-Yerres (petite boucle de 3 km) et une partie urbaine sur Mandres-les-Roses. Son entrée se situe dans le parc de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Périgny-sur-Yerres. Il est en lien avec la Tégéval, voie verte sur 20 km reliant Créteil à Santeny.

L'EPT a souhaité disposer d'un projet complet et global de travaux et de valorisation, afin de solliciter des financements auprès d'autres partenaires. Aussi, une étude a été confiée à un bureau d'études spécialisé. Un diagnostic du Sentier a déjà été réalisé, des propositions de travaux et de valorisation sont en cours : celles-ci aboutiront à des propositions chiffrées pour la reprise et la remise à niveau de la signalétique et du jalonnement, mais aussi pour le renouvellement des panneaux pédagogiques et des mobiliers extérieurs. D'ores-et-déjà, GPSEA a confié l'entretien annuel du Sentier à l'ESAT de Rosebrie, qui assure des prestations de qualité, tout en préservant le caractère rural de ce Sentier.

Enfin, afin de mieux faire connaître ce Sentier, une application numérique téléchargeable sur portable est disponible depuis l'été 2020. Ainsi, chaque habitant peut venir en famille, aider Oscar le renard à retrouver son carnet de notes ! Pour jouer, téléchargez l'application Baludik et rendez-vous au point de départ, sur le parking de la Maison de la nature et de l'environnement de Périgny-sur-Yerres.

>>> Action 22

Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses

Taux avancement : 10%



GPSEA souhaite certifier son Centre de production florale et arboricole et le rendre exemplaire. Sur un site de 1,1 hectare, celui-ci fleurit 12 communes du Territoire et produit 300 000 plantes annuelles et 250 000 plantes bisannuelles. Le Centre va mettre en place des procédés à la fois pour garantir une démarche écoresponsable et développer des projets expérimentaux.

L'objectif de certification du centre horticole « Plante Bleue » est engagée depuis septembre 2020 avec le cercle des horticulteurs de la Région Ile-de-France et le bureau d'études HYDRASOL.

Autres actions en faveur de la nature et de l'environnement

Le Département du Val-de-Marne a initié une réflexion autour des Espaces Naturels Sensibles, pour lequel il est chargé d'élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public.

Il propose une charte issue d'une concertation partenariale (associations, EPT, villes, institutions, ...) menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental des espaces naturels sensibles. **Cette charte des Espaces Naturels Sensibles** a pour ambition de fédérer les actions et d'agir ensemble face aux enjeux de plus en plus complexes et à la pression urbaine soutenue. Compte tenu des enjeux écologiques liés à la préservation de ces espaces naturels sensibles et de la biodiversité sur le territoire, GPSEA a adopté cette charte en octobre 2020.

En 2018, GPSEA a engagé un partenariat avec l'association du Sentier métropolitain du Grand Paris, également soutenu par le Comité départemental du tourisme, pour accompagner la **création d'un sentier de randonnée du Grand Paris**. Ce projet a été consolidé par des ateliers de travail sur le futur tracé auxquels GPSEA a été partie prenante et plusieurs visites exploratoires.

Ce sentier métropolitain est progressivement créé et jalonné. Il est à noter que l'association du Sentier métropolitain est lauréate de l'appel à projets Faire 2020 du Pavillon de l'Arsenal, en vue de créer, tout au long du parcours, des hébergements insolites, sur le modèle des "refuges périurbains" développés par l'association Le Bruit du Frigo dans la métropole de Bordeaux.



4. ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

A) APPUYONS LA TRANSITION DES ENTREPRISES VERS DES PRATIQUES PLUS DURABLES

Face au défi climatique, les entreprises doivent entamer leur transition vers un modèle plus durable.

GPSEA souhaite les accompagner et valoriser celles qui se sont déjà engagées. GPSEA entend également utiliser le levier de la commande publique pour encourager les offres et services responsables socialement.

Pour ce faire, GPSEA a pour ambition de :

- Doubler le nombre d'entreprises ayant obtenu le label Entrepreneur-RSE du CECAP. (RSE : Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises) ;
- Inclure dans la charte des achats responsables une pondération favorable aux entreprises détentrices d'un label reconnaissant leur engagement environnemental ou sociétal ;
- Développer une stratégie territoriale intégrée sur les activités logistiques.

Les actions du PCAET en faveur de la transition des entreprises vers des pratiques plus durables sont les suivantes :

>>> Action 23

Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable.

Taux avancement : 50%



GPSEA encourage les entreprises du territoire à la transformation vers un modèle plus durable. Aussi, il soutient depuis quelques années le label RSE mis en place par le CECAP (Club d'entreprises) qui récompense les acteurs économiques engagés dans des actions relevant du développement durable. Deux nouveaux clubs d'entreprises de Boissy-Saint-Léger et de Marolles-en-Brie ont rejoint la démarche.

D'autres actions de sensibilisation et d'encouragement des entreprises aux 3 piliers du développement durable (l'environnement, le social et l'économie) sont en cours de réalisation.

>>> Action 24

Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le territoire

Taux avancement : 10%



Depuis la signature du pacte pour une logistique métropolitaine en 2018, GPSEA a participé aux groupes de travail de la MGP. L'objectif est de construire une stratégie commune à l'échelle métropolitaine pour améliorer la qualité de vie des habitants, que ce soit en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des nuisances sonores ou de fluidification des déplacements. Suite à ces ateliers métropolitains, quatre axes principaux ont été définis et déclinés en 12 mesures. GPSEA s'est engagé pour la participation à la définition et / ou la mise en œuvre de 9 mesures.

Néanmoins, GPSEA souhaite que soit mieux prise en compte la jonction entre le dernier km et les flux en amont, qui constitue un enjeu majeur pour la logistique sur le territoire, à la charnière entre les zones plus denses et moins denses de la métropole.

ECONOMIE CIRCULAIRE ET DURABLE

B) RÉDUISONS, REVALORISONS, RECYCLONS ET RÉUTILISONS

GPSEA assure la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cette compétence a été déléguée au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts pour les communes de l'ex Plateau briard.

Sur 11 villes du territoire (ex-Plaine Centrale, ex-Haut Val-de-Marne et Bonneuil-sur-Marne), GPSEA déploie une politique exigeante en matière d'amélioration du cadre de vie et de développement durable dans les secteurs des déchets ménagers. La démarche d'harmonisation du service public en matière de collecte des déchets s'articule autour de trois principes :

- Le respect de l'environnement avec le renouvellement total du parc de bennes ;
- Le respect d'exigences de propreté avec un cahier des charges précis en matière de nettoyage par l'opérateur après la collecte ;
- La durabilité avec l'intégration des principes de l'économie circulaire et le réemploi notamment pour la prise en charge des encombrants.

Ainsi, l'extension des consignes de tri des emballages a été mise en place, en lien avec l'éco-organisme CITEO (ex ECO-Emballages). La modernisation des équipements de collecte se poursuit avec un programme de conteneurs enterrés et la réalisation de travaux dans les déchèteries (2 millions d'euros).

Les actions du PCAET pour que le territoire réduise, valorise, recycle et réutilise ses déchets sont les suivantes :

>>> Action 25

Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale

Taux avancement : 30%



Le lancement d'une expérimentation d'écologie industrielle et territoriale constitue l'un des axes forts du PCAET.

L'objectif principal du déploiement d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale est de favoriser la valorisation et/ou l'optimisation des flux (matières, énergies, ...) et ressources employés et générés par les acteurs économiques du territoire. C'est donc avant tout un objectif de réduction de l'impact environnemental des activités économiques locales qui est recherché : réduire la consommation des ressources naturelles, mieux les maîtriser et les répartir, limiter les pollutions et les nuisances et encourager les économies d'énergie.

La démarche doit également participer à améliorer la performance énergétique globale des entreprises, à travers l'optimisation et la réduction des coûts de transport, de l'approvisionnement en matières premières, des processus de mutualisation de fabrication et de traitement des déchets, dans une logique de synergie entre les acteurs.

GPSEA, par son rôle fédérateur et d'impulsion, va travailler avec des entreprises d'une même zone d'activité afin de favoriser les synergies pour mutualiser des services, partager des équipements ou des ressources voire créer de nouvelles activités. En 2020, GPSEA a candidaté à l'appel à projets de l'ADEME, et a été retenu pour lancer une mission de diagnostic et d'animation en vue de créer les premières "boucles d'écologie industrielle" sur certaines zones d'activité de son territoire. Le prestataire spécialisé sera désigné en fin d'année 2020 et l'étude commencera début 2021.

>>> Action 26

Elaborer un plan territorial de prévention des déchets (PLPD)

Taux avancement : 10%



La prévention des déchets se traduit par la réduction de la quantité de déchets produits, la diminution de la quantité de déchets incinérés ou enfouis, et l'augmentation des volumes de déchets recyclés.

Conformément à la loi, GPSEA élaborera un Plan territorial de Prévention des Déchets afin de mettre en place de nouvelles actions de prévention et de valoriser les biodéchets.

>>> Action 27

Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets

Taux avancement : 50%



GPSEA souhaite proposer un service de collecte des déchets, toujours plus respectueux de l'environnement en cherchant à réduire l'impact carbone de la collecte des déchets. Il triplera le nombre de bennes décarbonées, afin d'avoir des camions plus vertueux et moins bruyants pour le ramassage des ordures.

Il augmentera le recours aux conteneurs enterrés. En effet, ce mode de collecte facilite les bons gestes de tri et réduit le nombre de passages de bennes.

Le détail des actions 26 et 27 est à retrouver dans le rapport annuel établi sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, disponible sur le site de GPSEA (www.sudestavenir.fr).

>>> Action 28

Mettre en place une ressourcerie expérimentale

Taux avancement : 50%



La mise en place d'une ressourcerie sur le territoire est actuellement à l'étude, portée par une structure pour le réemploi, la prévention et la valorisation des déchets. Une ressourcerie met en œuvre des modes de collecte qui permettent de les réemployer et les réutiliser, afin qu'ils ne finissent pas comme déchets.

Autre avantage : elle crée des services de proximité, tout en favorisant l'insertion sociale de personnes éloignées de l'emploi. Elle encourage les comportements écocitoyens.

En 2019 et 2020, un diagnostic a été lancé et des contacts ont été pris avec des porteurs de projets potentiels.

C) UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE

Fort de 911 hectares de surface agricole, GPSEA est le premier territoire agricole de la Métropole du Grand Paris.

Aujourd'hui, 43 exploitations agricoles sur le territoire se répartissent en culture maraîchère (39%), horticulture (26%) et céréaliculture (12%). 11% d'espaces agricoles du territoire de GPSEA représentent 51% des espaces agricoles métropolitains.

La transition vers une agriculture plus durable et des consommations en circuits courts constitue un axe fort du Projet Alimentaire Territorial. Les enjeux sont multiples : la consommation de denrées alimentaires produites localement réduit considérablement le nombre d'intermédiaires et permet ainsi de diminuer les transports polluants ; l'attractivité économique et agricole de notre Territoire s'en trouvera ainsi renforcée.

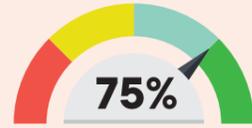
GPSEA souhaite ainsi mettre en place de nouvelles actions concrètes apportant des réponses au niveau économique, environnemental, social et de la santé.

Les actions menées pour que notre Territoire propose une alimentation saine et locale sont les suivantes :

>>> Action 29

Réaliser le projet alimentaire territorial

Taux avancement : 75%



GPSEA a engagé la réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial par délibération du Conseil Territorial en septembre 2018.

Un diagnostic complet et partagé avec les acteurs locaux a été élaboré en 2019 et 2020, faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, des besoins alimentaires du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Ainsi, 850 personnes ont été mobilisées, au travers de réunions, d'enquêtes téléphoniques, et du forum organisé en juin 2019 pour s'interroger sur « Comment favoriser les dynamiques collectives autour des pratiques alimentaires durables ? ».

Ainsi, plusieurs problématiques ont été distinguées :

- Sol et foncier agricole : Comment maintenir une activité agricole dans un contexte de forte artificialisation des terres ?
- Production et exploitations agricoles : Quels leviers identifier pour un système agricole plus durable et de qualité ?
- Distribution, logistique et circuits courts : Comment développer une offre en produits locaux pour tous les publics ?
- Restauration, gastronomie et patrimoine : Comment améliorer l'approvisionnement local dans la restauration collective et commerciale ?
- Industrie alimentaire, transformation et commerce de gros : Comment transformer localement les produits de qualité issus du territoire ?
- Alimentation, santé et éducation : Comment promouvoir une alimentation saine et équilibrée pour tous ?

Le plan d'actions est en cours de définition, avec les partenaires. Par la suite, GPSEA souhaite faire labelliser son projet alimentaire territorial par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

>>> Action 30

Revitaliser les terres agricoles

Taux avancement : 50%



Les terres agricoles de GPSEA sont soumises à de fortes pressions foncières ce qui les rend fragiles. Afin de mettre en place une action d'envergure en matière de protection et valorisation des espaces agricoles, GPSEA souhaite élaborer avec les communes concernées un diagnostic complet du foncier agricole et mener des actions concrètes et ciblées de revitalisation des terres agricoles en lien avec les acteurs du monde agricole.

Depuis 2018, GPSEA participe financièrement à la réalisation d'une thèse sur « l'étude des dynamiques territoriales et des stratégies des agriculteurs dans le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir », par un doctorant sous la coordination de l'université de Paris Nanterre et l'Agence des Espaces verts. Ont été réalisés : un travail sur l'évolution de l'espace agricole de 1982 à 2017, un repérage des friches disponibles et une analyse des PLU actuels des villes suivantes : Chennevières-sur-Marne, Mandres-le-Roses Noisieu, Périgny-sur-Yerres, Le Plessis-Trévisé, La Queue-en-Brie, Santeny et Villecresnes.

>>> Action 31

Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le territoire

Taux avancement : 10%



Pour promouvoir une alimentation de qualité et durable, dont les produits issus de la filière biologique, GPSEA souhaite expérimenter sur son territoire la création d'un point de vente du type marché de plein vent.

Pas d'action spécifique en 2019 et 2020.

>>> Action 32

Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines / médiathèques du territoire

Taux avancement : 10%



En adéquation avec le programme national de l'alimentation et le Projet Alimentaire Territorial, GPSEA souhaite compléter l'offre alimentaire des distributeurs automatiques de boissons fraîches ou snacks en proposant un accès à des fruits frais issus des productions locales au sein des équipements du territoire.

Pas d'action spécifique en 2019 et 2020.

>>> Action 33

Développer l'agriculture urbaine

Taux avancement : 10%



GPSEA envisage d'augmenter les surfaces cultivées en ville où cela est possible. Outre une meilleure auto-suffisance en augmentation constante, le développement et la promotion de projets d'agriculture urbaine permettra d'atténuer les contrastes du territoire en tissant un lien entre zone urbaine et rurale et en accentuant la spécificité agricole de GPSEA.

Pas d'action spécifique en 2019 et 2020.

Autre action : Proposer une offre de qualité pour la restauration collective par la cuisine centrale de GPSEA

GPSEA dispose d'une cuisine centrale située à Alfortville, qui produit les repas en liaison froide pour les secteurs scolaire et périscolaire (accueils de loisirs les mercredis et vacances scolaires) et pour les seniors (dans les résidences et en portage à domicile). Dans son organisation actuelle, la cuisine centrale dispose d'un agrément européen pour une production maximum de 14 000 repas par jour.

Les menus sont élaborés par deux diététiciennes, également en charge du contrôle qualité et sécurité alimentaire, conformément aux dispositions réglementaires. Ils sont validés lors de deux commissions des menus, l'une pour les scolaires (avec la participation des services municipaux de l'éducation, des représentants de parents, enseignants et des personnels) et l'autre pour les seniors (avec des représentants des usagers et des personnels des résidences).

Une offre de qualité est proposée pour les menus scolaires :

- Service de pain bio tous les jours pour les secteurs scolaire et périscolaire ;
- Passage à un plus fort pourcentage de menus à 4 composantes (avec crudité ou fruit) ;
- Proposition chaque jour d'un deuxième choix de plat protidique, avec une alternative à la viande lorsque celle-ci figure au menu ;
- Service de fruits dits de proximité une semaine sur deux, de race à viande pour le bœuf et de produits issus du commerce équitable ;
- Grammages des portions ramenés aux quantités exigées par la réglementation.

Les denrées issues de l'agriculture biologique représentent en moyenne 12% du volume des achats et les denrées de proximité environ 3% des volumes.

GPSEA prépare l'entrée en vigueur des différentes dispositions de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite Loi Egalim). L'ensemble des marchés d'achats de denrées alimentaires a été renouvelé dans une démarche de développement durable avec notamment l'approvisionnement de produits en circuits courts, de commerce équitable et labellisés (agriculture biologique, labels nationaux et/ou européen). Une expérimentation a été lancée pour réduire l'empreinte environnementale avec l'utilisation de barquettes biodégradables pour les repas fournis aux personnes âgées.

Enfin, une réflexion sera lancée pour lutter contre le gaspillage alimentaire en 2021.

D) RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

GPSEA a pour ambition de construire un territoire durable, en concevant des projets équilibrés, qui répondent aux pratiques quotidiennes et aux besoins de tous les habitants, en luttant contre les inégalités territoriales, ou en œuvrant en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La **politique de la ville** vise en effet à réduire les inégalités territoriales entre les quartiers mais également à favoriser l'égalité des chances entre les habitants. Elle intervient auprès des publics qui connaissent des difficultés socio-économiques. En raison de ses effets positifs sur la cohésion sociale, elle est fortement liée au développement durable.

Exerçant de plein droit la compétence de la politique de la ville, GPSEA est chargé de l'animation et de la mise en œuvre de 2 Contrats de Ville :

- Le Contrat de Ville « Plaine Centrale / Bonneuil-sur-Marne » qui concerne 7 quartiers prioritaires : Chanteraine à Alfortville, Fabien à Bonneuil-sur-Marne, Mont Mesly-Habette-Coteaux du Sud, Les Bleuets et Petit Pré-Sablères à Créteil, Saint-Martin et la Hêtraie à Limeil-Brévannes.
- Le Contrat de Ville « Haut Val-de-Marne » qui concerne 2 quartiers : la Haie Griselle à Boissy-Saint-Léger et le Bois l'Abbé à Chennevières-sur-Marne.

Chaque contrat de ville repose sur trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain ainsi que sur trois axes transversaux : jeunesse, égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations.

Le contrat de ville est un cadre pour des projets portés par des associations locales dans les quartiers prioritaires, en matière de développement de l'activité économique et de l'emploi, de prévention santé et d'éducation à la citoyenneté. En 2019, dans le cadre de la programmation d'actions de ces Contrats de Ville, 178 actions ont été déployées et GPSEA est intervenu au total à hauteur de 270 000 euros, en complément des crédits spécifiques de l'Etat.

Au-delà des habitants des quartiers prioritaires, GPSEA intervient également auprès de l'ensemble des personnes rencontrant des difficultés dans différents domaines :

En matière d'accès aux soins, l'action du Territoire se décline notamment au travers des subventions versées, d'une part aux associations intervenant auprès de publics spécifiques (accès aux droits à la santé, lutte contre les addictions, prévention des infections sexuellement transmissibles), d'autre part aux services d'accueil médical initial (SAMI) de Limeil-Brévannes et Sucy-en-Brie, qui proposent des consultations en dehors des horaires d'ouverture des médecins généralistes. L'investissement financier de GPSEA dans ce secteur a représenté plus de 360 000 € en 2019.

Dans le secteur du logement, GPSEA œuvre à la cohésion sociale par le biais d'aides au logement des plus démunis en contribuant notamment au Fonds de solidarité départemental pour l'habitat, ainsi que des structures intervenant dans le domaine de l'insertion par le logement, pour un montant d'environ 90 000 euros en 2019.

En matière d'accès à l'emploi, GPSEA s'engage avec détermination pour favoriser l'insertion sociale des jeunes en soutenant les interventions et les projets :

- des quatre **missions locales** du Territoire. Celles-ci ont pour objectif de favoriser l'emploi, la formation et l'information des jeunes de 16 à 25 ans à travers un suivi individualisé et l'accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne. Au total, elles ont accompagné près de 6000 jeunes en 2019.
- De **l'École de la 2^{ème} Chance (E2C)** qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans un parcours en alternance où se succèdent formations et stages en entreprise. GPSEA est adhérent à l'E2C pour l'ensemble des villes.

L'EPT s'engage également auprès des publics les plus éloignés de l'emploi en soutenant certains **dispositifs d'insertion socio-professionnelle** comme le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) et les structures d'insertion par l'activité économique ou en favorisant le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics qui permettent de réserver à des personnes en recherche d'emploi des heures de travail dans certains marchés (travaux publics, nettoyage, restauration, espaces verts...). Cette démarche a d'ailleurs été formalisée en 2019 par la signature entre GPSEA et ses communes d'une **charte des achats responsables**.

Enfin, l'EPT pilote l'**Espace emploi du Plateau Briard**, qui accompagne les demandeurs d'emploi de 5 communes du secteur. Animé par un conseiller emploi professionnel appuyé par 6 accompagnateurs bénévoles, l'espace emploi a aidé 151 personnes dans leur recherche d'emploi en 2019.

L'ensemble des actions portées par GPSEA en matière d'emploi ont représenté en 2019 un budget de **1 455 083€**.

Enfin, GPSEA soutient l'économie sociale et solidaire (ESS) en favorisant l'émergence, l'accompagnement et le développement des projets socialement innovants, créateurs d'activités et d'emplois de proximité et répondant à des besoins locaux non couverts.

Dans ce cadre, GPSEA organise chaque année un appel à projets « initiatives d'économie sociale et solidaire », doté de 25 000 € (abondé en 2020 : voir encadré ci-dessous) et ouvert aux différentes « familles » de l'ESS : associations, coopératives, structures d'insertion ou entreprises solidaires. En 2019, GPSEA a soutenu 6 projets : lancement d'une épicerie coopérative et d'une épicerie solidaire, projets de logistique du dernier kilomètre, de transport fluvial solidaire, d'accompagnement au développement d'entreprise et d'accès à la culture.

De plus, afin d'aider au développement des projets les plus prometteurs, un marché d'accompagnement individualisé et renforcé a été passé avec un prestataire spécialisé qui conseille les porteurs de projet sur leur structure juridique, leur modèle économique, leur recherche de partenariats, leur communication... En un an, 10 porteurs de projet ont déjà été accompagnés dans ce cadre.

ZOOM SPÉCIAL COVID 19 : UN PLAN D'URGENCE SOCIALE

En 2020, à l'issue du confinement, une attention particulière a été portée à la prise en compte des conséquences socio-économiques de la crise sanitaire, à travers l'adoption et la mise en œuvre par GPSEA d'un plan d'urgence sociale comportant 4 volets opérationnels :

1. Un engagement exceptionnel pour aider les habitants face aux difficultés de logement, notamment en portant à 125 000 € la participation de GPSEA au Fond de Solidarité Habitat (FSH) qui aide les ménages à accéder ou se maintenir dans le logement et à faire face aux impayés d'eau et d'énergie
2. La création d'un fonds d'urgence doté de 100 000 euros pour les associations intervenant en matière d'aide aux victimes, d'accès au droit, de santé physique et psychologique, de médiation familiale ou d'insertion professionnelle.
3. Un doublement des crédits dédiés à « l'appel à projets solidaires » annuel de GPSEA ;
4. Une enveloppe de 100 000 euros pour le développement de projets et activités pendant l'été à destination des jeunes et des familles pour la période estivale n'ayant pas la possibilité de partir en vacances.



5. ECO-EXEMPLARITÉ

A) CONSTRUISONS ET RÉNOVONS EXEMPLAIRE

GPSEA se doit d'être exemplaire pour encourager le changement auprès des autres acteurs du territoire, à travers ses nombreuses compétences et des divers équipements (équipements sportifs et culturels, déchèteries, bâtiments administratifs, de restauration, etc ...) dont il a la charge (60 bâtiments principaux).

Les émissions de GES (gaz à effet de serre) liés aux équipements territoriaux (données 2017 – Emissions directes et indirectes) participent à hauteur de 3% des émissions du territoire. Les équipements culturels et sportifs ont une part prépondérante dont essentiellement les piscines.

GPSEA mène aujourd'hui un vaste programme de collecte de données et de rénovation de ses bâtiments existants. **Pour avoir des équipements responsables, GPSEA se doit de :**

- Diminuer les consommations énergétiques et les rejets de CO₂ par le développement d'une démarche d'efficacité énergétique ;
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation des équipements.

Les actions menées pour que GPSEA soit exemplaire en termes de rénovation et de construction sont les suivantes :

>>> Action 34

Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux et

>>> Action 35

Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage - ventilation - climatisation des bâtiments

Taux avancement : 50%



Au vu de l'importance de son patrimoine, GPSEA doit veiller à la performance énergétique des bâtiments territoriaux, mais également assurer le bien-être des usagers. L'objectif est de connaître précisément les performances énergétiques des bâtiments, résultant de leur isolation d'une part, et des postes de consommations d'autre part.

GPSEA souhaite ainsi établir un programme de travaux et évaluer le retour sur investissement des opérations de rénovation. Il mettra en œuvre un contrat global de performance énergétique du système de chauffage - ventilation - climatisation visant à garantir dans la durée une amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment par la diminution de la consommation.

En 2019 et 2020, un état des lieux de la performance énergétique de plusieurs bâtiments a été effectué afin d'identifier les postes de consommations énergétiques les plus énergivores. Pour chaque bâtiment, un plan d'action porte sur des solutions d'amélioration de ces postes de consommation. Tous ces éléments contribueront à terme à la réalisation d'un schéma directeur de l'énergie pour les équipements territoriaux.

ECO-EXEMPLARITE

>>> Action 36

Systematiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation, de réhabilitation et de construction neuve
Taux avancement : 50%



GPSEA souhaite s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la performance de ses services et de la diminution de son empreinte carbone. De nombreuses mesures peuvent contribuer à la construction d'un patrimoine bâti répondant à des critères de performances environnementales et énergétiques supérieurs à la réglementation en vigueur.

Trois projets : la Maison de la Nature et de l'Environnement à Périgny-sur-Yerres, l'ancienne école de Gaulle à Mandres-les-Roses et la MAC à Créteil, se veulent exemplaires en termes de rénovation, avec des niveaux de performance énergétique supérieurs à la réglementation, la prise en compte de la biodiversité, une gestion raisonnée des matériaux de construction, l'optimisation de la gestion des déchets de chantier, etc.

ZOOM SUR LE PROJET DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT À PÉRIGNY-SUR-YERRES

Dans le cadre de sa compétence en matière de construction et d'entretien des équipements culturels, GPSEA a entrepris la réhabilitation de la Maison de la Nature à Périgny-sur-Yerres.

Le démarrage des études a commencé en mars 2019. GPSEA a souhaité inscrire ce projet dans une démarche de performance environnementale supérieure à la réglementation : la démarche BDF (Bâtiments durables franciliens). Le projet prévoit notamment le recours massif aux matériaux bio-sourcés, une stratégie négawatt pour l'énergie, et le recours à la géothermie.

GPSEA est le premier territoire de la Métropole à avoir obtenu la distinction Argent de la démarche Bâtiments durables franciliens, qui est un dispositif permettant de fixer des niveaux d'ambition, de garantir l'atteinte d'objectifs et de suivre leur mise en œuvre tout au long du projet.



Après rénovation, la Maison de la Nature et de l'Environnement comprendra des espaces pour le centre de loisirs avec une salle polyvalente pouvant accueillir 80 personnes, des salles de repos, des salles d'activités, un bureau destiné aux animateurs, et un logement de fonction pour le gardien.

Les espaces extérieurs feront l'objet d'un traitement paysager important, venant renforcer le rôle de point de départ du site vers le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard.

>>> Action 37

Se fournir en énergie 100 % propre auprès des fournisseurs du SIPPAREC pour les besoins du Territoire
Taux avancement : 100%



GPSEA achète de l'énergie exclusivement verte aux producteurs d'énergie afin d'encourager et accompagner la transition énergétique. Tous les bâtiments territoriaux sont fournis en énergie 100% verte.

B) TOUTES ET TOUS ENGAGÉS POUR LE CLIMAT

Agir pour le climat, c'est aussi et surtout changer nos habitudes et nos comportements. GPSEA souhaite amplifier les actions de sensibilisation des habitants, et plus particulièrement des plus jeunes, afin qu'ils modifient leurs comportements et leurs habitudes.

En interne, GPSEA va sensibiliser ses agents pour en faire des ambassadeurs du Plan Climat. En agissant sur les facteurs internes, GPSEA souhaite réunir le plus grand nombre autour d'une cause fondamentale qui lui tient à cœur.

Les actions menées pour que la population soit engagée pour le climat sont les suivantes :

>>> Action 38

Changer les comportements des agents
Taux avancement : 75%



Les actions au quotidien sont déjà nombreuses :

- Généralisation de l'utilisation du papier 100% recyclé ;
- Utilisation de poubelles spécifiques pour les déchets recyclables, en particulier le papier ;
- Recyclage des cartouches d'encre usagées des imprimantes ;
- Achat de fournitures recyclées ;
- Développement de procédures dématérialisées (bons de commande, factures, courriers...).

Pour mieux changer les comportements, GPSEA a choisi de sensibiliser ses agents afin de les inciter à adopter des gestes simples et importants pour l'environnement. Ainsi, en 2019 et 2020, la communication a été renforcée via l'intranet et des animations seront généralisées : un 1er site expérimental a permis de préparer le déploiement d'ateliers de sensibilisation sur les autres lieux de travail.

>>> Action 39

Diffuser une culture climat
Taux avancement : 75%



Par ailleurs, GPSEA participe à la sensibilisation du grand public et des plus jeunes en particulier avec la diffusion d'une culture climat.

Tout au long de l'année, l'EPT propose de nombreuses actions d'animation et de sensibilisation au développement durable pour tous les publics, et plus particulièrement sur « Le plan climat expliqué aux enfants » ou sur les déchets. Quelques chiffres :

- 229 séances d'animation auprès du scolaire et périscolaire, 10 animations tout public avec 461 personnes ; 12 écoles sensibilisés sur la culture climat (film : <https://youtu.be/UglMDEgd3OQ>) ;
- 3 réunions plénières du réseau d'éducation au développement durable avec 50 référents des villes pour valoriser les initiatives locales et mutualiser les outils d'animations ;
- Semaine européenne du développement durable 2019 : 13 initiatives, 5 villes partenaires, près de 500 visiteurs ;
- Nouveaux outils numériques mis en ligne : <https://sudestavenir.fr/nos-actions/amenagement-et-developpement/agir-pour-lenvironnement/notre-territoire-pour-le-climat/>.

>>> Action 40

Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques

Taux avancement : 20%



Le changement climatique va avoir des répercussions sur la réglementation, les technologies et les emplois. L'adaptation des métiers et les formations conditionnent la réussite de la transition énergétique et écologique. GPSEA élaborera un plan de formation spécifique pour répondre aux besoins afin de faire monter en compétence ses agents.

Plusieurs directions ont déjà exprimé leurs besoins d'adaptation de leur métier : la direction des bâtiments pour la gestion numérique des consommations énergétiques, la direction de la production florale et arboricole sur la certification ISO 14001 afin d'élaborer un système de performance environnementale de l'activité de production de végétaux et enfin la direction du développement durable sur la connaissance dans divers domaines techniques (agriculture, animations, outils d'évaluation des stratégies environnementaux, etc.).

>>> Action 41

Réduire l'impact du numérique sur l'environnement

Taux avancement : 50%



L'empreinte environnementale liée à nos outils numériques ainsi qu'à nos modes d'utilisation est très forte, c'est pourquoi GPSEA s'engage à réduire l'impact numérique sur l'environnement grâce notamment à des gestes simples : suppression des anciens méls, « nettoyage » régulier de sa boîte aux lettres, ...

Une stratégie numérique a été construite par des services volontaires.

Actuellement, d'autres actions sont en cours de définition.

C) UNE COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

L'éco-exemplarité guide l'action du Territoire dans la mise en œuvre de sa politique d'achats. Cela se traduit notamment par la mobilisation de l'ensemble des outils disponibles pour faire de la commande publique un outil au service du développement durable. Depuis 2016, 30% du total des marchés lancés par GPSEA qui ont fait l'objet d'une disposition environnementale soit.

Avec 50 millions d'euros d'achats chaque année, GPSEA souhaite faire de la commande publique un véritable levier de performance environnementale. C'est ainsi que le Territoire s'engage notamment sur l'utilisation de ces produits d'entretien respectueux de l'environnement via une clause spécifique imposant l'utilisation stricte de ces produits.

Enfin, GPSEA mène actuellement une politique d'achats responsables comme l'achat de papier recyclé, de produits d'hygiène à base de matériaux recyclés, de cartouches d'encre reconditionnées, de location des moyens d'impression, ... Par exemple, en matière d'achat de matériel informatique, GPSEA raisonne sur l'ensemble du cycle de vie des produits et met l'accent sur les méthodes de conditionnement et de transport des matériels, ou encore sur les modalités de récupération et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les actions menées pour que notre Territoire soit responsable en matière de commande publique sont les suivantes :

>>> Action 42

Réaliser une charte des achats durables

Taux avancement : 100%

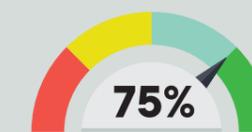


Développer une commande publique responsable passe tout d'abord par un changement dans la façon de d'acheter. Ainsi, GPSEA a élaboré en lien avec plusieurs de ses communes membre une charte des achats durables promouvant la mise en œuvre d'une démarche active en matière d'insertion (clauses d'insertion, critères de jugement, marchés réservés, partage de bonnes pratiques) ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux dans les marchés publics (promotion de l'économie circulaire, intégration du coût global lié au cycle de vie des produits, réflexion autour de la performance énergétique de l'achat et des circuits courts). L'application de cette charte permettra de développer et renforcer la prise en compte du développement durable dans le processus d'achat de GPSEA.

>>> Action 43

Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA

Taux avancement : 75%



GPSEA promeut l'utilisation des outils de la commande publique permettant de rationaliser et d'optimiser des achats similaires par le biais de groupements de commandes. Cette démarche permet de mutualiser les procédures et de massifier les besoins dans un objectif d'économies d'échelles. Elle comporte également des objectifs en matière de développement durable, notamment par le biais d'une rationalisation des déplacements des titulaires des marchés lors des prestations de service ou des livraisons de biens.

>>> Action 44

Développer une stratégie financière verte et responsable

Taux avancement : 75%



Afin d'accompagner sa démarche en faveur du développement durable, GPSEA développe une stratégie financière verte et responsable. Grâce au financement de ses investissements par des prêts verts, refinancés via des obligations vertes, GPSEA contribue à une finance plus responsable, en ciblant des investisseurs qui se préoccupent de l'impact environnemental des projets qu'ils financent. Dans ce cadre, un premier prêt vert a été conclu pour le budget annexe assainissement.

D) DES MODES DE TRAVAIL INNOVANTS

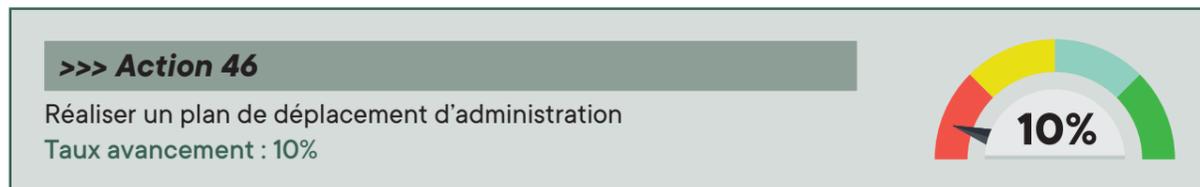
L'activité de GPSEA génère une masse importante de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre qui pourrait pourtant être évitée. GPSEA incite donc ses agents à adopter des gestes simples mais importants pour l'environnement permettant de réduire l'empreinte écologique de la collectivité. Pour répondre à cet objectif, le Territoire entreprend un vaste chantier de modernisation de son administration avec de nouveaux modes de travail (déploiement du télétravail par exemple).

Les actions menées pour développer de nouveaux modes de travail sont les suivantes :



L'un des aspects de la modernisation de l'administration est la digitalisation des manières de travailler. Il s'agit notamment de dématérialiser l'ensemble de la chaîne comptable et des pièces relatives aux marchés publics.

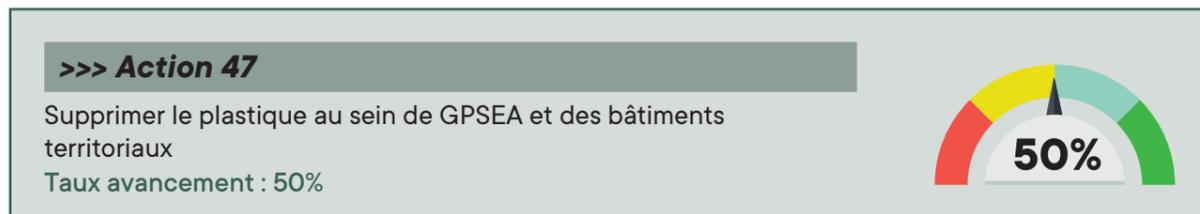
En 2019 et 2020, la démarche a été lancée. Les objectifs sont notamment de digitaliser les manières de travailler et de réduire la consommation de feuilles de papier. Toute la chaîne comptable est d'ores et déjà dématérialisée. Un parapheur électronique va être expérimenté.



GPSEA souhaite également mettre en place un plan de déplacement d'administration visant à favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture et à développer d'autres pratiques de déplacements. **Les déplacements des agents domicile/travail** représentent 1% des émissions de gaz à effet de serre de GPSEA.

Le plan de déplacement administrative est en phase de réflexion. Des animations et sensibilisations aux alternatives à la voiture seront organisées dès 2021.

Pas d'action spécifique en 2019 et 2020.



Afin de réduire les déchets produits par les activités de ses services, GPSEA veut supprimer le plastique à usage unique, en application de la loi Egalim. D'ores-et-déjà, des actions concrètes ont été engagées. Lors du forum Qualité de Vie au Travail le 17 octobre 2019, un stand a été mis en place pour sensibiliser les agents sur la place du plastique dans notre vie quotidienne, le devenir du plastique abandonné dans la nature ou lorsqu'il est réutilisé (recyclage, économie circulaire).

Une expérimentation « zéro plastique à usage unique dans les salles de réunion » a débuté en mars 2020 dans 5 équipements territoriaux à Créteil. Plusieurs bâtiments disposent maintenant de distributeurs de boissons avec possibilité de se servir de son gobelet (verre ou mug), de fontaines à eau et de vaisselle réutilisable (assiettes, verres, couverts...). Prochainement, des mugs en verre seront donnés aux agents afin de les inciter à ne plus utiliser de gobelets en plastique.



GPSEA est propriétaire d'un patrimoine mobilier (mobilier de bureau, véhicules de service, matériel informatique, ...) dont une part n'est plus utilisée aujourd'hui et mobilise de l'espace pour son stockage.

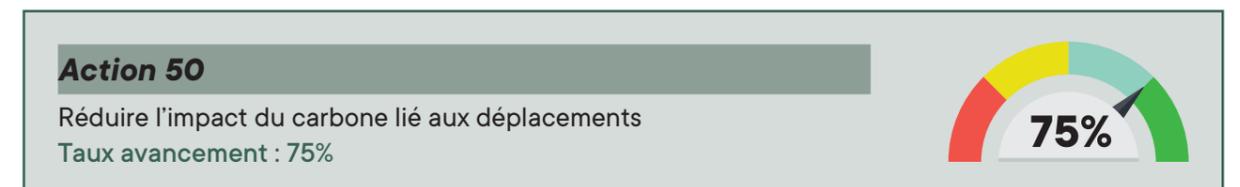
Aussi, l'EPT souhaite s'engager dans une démarche visant à donner une seconde vie à ces matériels. Plusieurs situations peuvent être envisagées : la vente du bien à un tiers (y compris aux agents), le marché public d'acquisition de biens incluant une clause de reprise, le recyclage ou la valorisation pour une 2ème vie. Pas d'action spécifique en 2019 et 2020.



GPSEA s'engage dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'une de ses actions porte sur la réduction du nombre de tonnes d'aliments jetés :

- En sensibilisant les plus jeunes au gaspillage alimentaire : par exemple, a été mise en ligne sur le site www.sudestavenir.fr une animation numérique sur le site de GPSEA sur le gaspillage alimentaire ;
- ou encore en privilégiant la récupération des repas non servis par des associations locales.

Dans ce cadre, GPSEA a mené, via son prestataire Exploradôme, des animations sur le gaspillage dans des classes du territoire. Par ailleurs, une sensibilisation numérique a été mise en ligne sur le site : <https://sudestavenir.fr/nos-actions/amenagement-et-developpement/agir-pour-l'environnement/notre-territoire-pour-le-climat/>



Afin de réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements des agents, GPSEA souhaite amplifier la conversion de son parc automobile. Depuis 2016, il œuvre pour réduire l'empreinte écologique de son parc automobile, en augmentant progressivement son parc électrique (voitures, vélos).

Catégorie	Année 2017	Année 2018	Année 2019
Véhicules légers	84 <i>dont 8 électriques et 2 hybrides</i>	86 <i>dont 10 électriques et 2 hybrides</i>	90 <i>dont 14 électriques et 2 hybrides</i>
Véhicules utilitaires	70 <i>dont 4 électriques</i>	68 <i>dont 6 électriques</i>	58 <i>dont 6 électrique</i>
Cyclomoteurs	27	27 <i>dont 1 électrique</i>	34 <i>dont 1 électrique</i>
Vélos	2 VAE	6 VAE	11 VAE
Véhicules du type aspire-feuilles	16	17	26 électriques
Poids lourds	8	9	9
Engins roulants du type balayeuses	70 <i>dont 4 électriques</i>	70 <i>dont 4 électriques</i>	70 <i>dont 4 électriques</i>



UN ENGAGEMENT FINANCIER IMPORTANT EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Près de 4 ans après sa création, GPSEA est l'un des Territoires les plus intégrés du Grand Paris, situé parmi les tout premiers investisseurs de la zone métropolitaine, au 2^{ème} rang des établissements publics territoriaux en matière de dépenses d'équipement par habitant.

Grâce à ce niveau de maturité avancé, notre Territoire est en capacité d'affirmer très fortement son ambition en matière :

- De développement et d'aménagement durable, avec la mise en œuvre des 50 actions du PCAET ;
- D'investissements de proximité pour le cadre de vie, en matière de voirie, de réseaux d'eau et d'assainissement, de bâtiments publics (piscines, médiathèques, conservatoires...);
- D'équité et d'équilibre territorial dans le déploiement de son action.

Depuis 2019, GPSEA mesure l'effort financier fourni en matière de développement durable au stade de l'adoption puis de l'exécution de son budget. Le présent document porte sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement exécutées pour le budget principal ainsi que les budgets annexes (assainissement, eau potable et parcs de stationnement).

1. UN EFFORT FINANCIER DE PLUS DE 55 MILLIONS D'EUROS EN 2019

En 2019, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'est élevé au total à 55,2 millions d'euros, dont 42,4 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 12,8 millions d'euros en dépenses d'investissement, soit respectivement 25,9 % et 31,5 % des crédits exécutés pour chacune des sections.

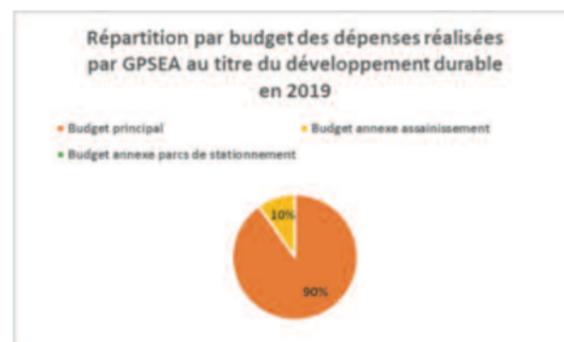
Les secteurs concernés sont :

- L'environnement et le cadre de vie, pour 35,9 millions d'euros ;
- La gestion de la ressource en eau, pour 12,1 millions d'euros consacrés ;
- Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement, avec près de 2,8 millions d'euros ;
- La politique de la ville et l'habitat, à hauteur de 2,6 millions ;
- L'éco-exemplarité, pour près de 1,1 million d'euros ;
- La restauration collective, avec près de 650 000 euros.

Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 50,7 millions d'euros, dont 50 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 740 000 euros pour la section d'investissement, soit respectivement 26,8 % et 19,6 % des crédits inscrits pour chacune des sections (hors emprunt s'agissant de l'investissement).

Les secteurs concernés sont :

- L'environnement et le cadre de vie, pour 43 millions d'euros ;
- La gestion de la ressource en eau, pour près de 7,5 millions d'euros ;
- Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement, avec près de 160 000 euros.



2. UN BUDGET 2020 QUI CONFIRME L'ENGAGEMENT DE GPSEA EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la continuité des actions engagées depuis la création du Territoire, le budget 2020 marque la déclinaison opérationnelle des 50 actions du plan climat.

Au total, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'élève sur ses quatre budgets à 62,4 millions d'euros, dont 44,2 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 18,2 millions d'euros en dépenses d'investissement.

Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 51,1 millions d'euros, dont 50,2 millions euros en fonctionnement et environ 1 million d'euros en investissement.

L'effort de GPSEA se répartit principalement entre les secteurs suivants :

a) Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement

À hauteur de 3,7 millions d'euros de dépenses et 600 000 euros de recettes, l'effort financier de 2020 porte sur :

- Une promotion des modes de déplacements actifs avec l'achèvement d'un plan vélo intégré au Plan Local de Déplacement du Territoire (action n°7 du PCAET), ainsi qu'un soutien au développement des transports en commun (action n°8 du PCAET) matérialisé par le financement des réseaux de desserte locaux ou encore par la mise en œuvre de la gratuité d'accès aux parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie pour les usagers des transports en commun titulaires d'un abonnement Navigo annuel ;
- Un accompagnement au développement de filières économiques vertueuses, avec des actions de structuration de la filière santé autour de la thématique « Santé-Environnement-Qualité de l'air » (action n°6 du PCAET), la poursuite d'une étude sur les potentiels de géothermie de surface (action n°4 du PCAET) ou encore le lancement d'une étude pour l'expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (action n°25 du PCAET) ;
- Un engagement en faveur de l'exemplarité dans l'aménagement de l'espace, avec l'élaboration d'une charte d'aménagement et de construction durable à destination des aménageurs, promoteurs et bailleurs (action n°13 du PCAET), ainsi que la réalisation d'études relatives au projet de ZAC situé sur le site ex-France Télécom à Noiseau (action n°12 du PCAET), qui constituera la vitrine de l'action du Territoire pour construire la ville durable de demain.

b) L'environnement et le cadre de vie

GPSEA déploie une politique exigeante en matière d'amélioration du cadre de vie dans les secteurs des déchets ménagers et de la propreté urbaine, représentant 36 millions d'euros de dépenses et 42,8 millions d'euros de recettes avec notamment, en matière de déchets, l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits et incinérés (action n°26 du PCAET), le lancement du nouveau programme d'installation de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire de GPSEA pour réduire l'impact carbone lié aux opérations de collecte (action n°27 du PCAET), mais aussi l'implantation d'une ressourcerie expérimentale sur la commune de Boissy-Saint-Léger afin de favoriser la réutilisation et le réemploi des biens (action n°28 du PCAET).

Ces engagements compléteront les autres actions portées par le Territoire en lien avec le cadre de vie, avec à titre d'exemple :

- En matière de transition énergétique : la création d'une plateforme numérique permettant d'accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (action n°2 du PCAET) ;
- Sur le volet économie circulaire : la déclinaison des premières actions du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), suite à la réalisation d'un diagnostic complet de la filière agricole et des besoins alimentaires des habitants du Territoire (actions n°29, 30 et 33 du PCAET).

c) La gestion de la ressource en eau

L'effort financier de GPSEA sur ce secteur s'élève à 14,9 millions d'euros de dépenses et 7,7 millions d'euros de recettes, au moyen d'opérations de gestion patrimoniale et d'investissements sur les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement déployées notamment dans le cadre du plan baignade qui a été initié en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (action n°16 du PCAET).

d) La politique de la ville et de l'habitat

GPSEA mobilise près de 2,4 millions d'euros de dépenses et 100 000 euros de recettes en faveur du développement durable, avec un soutien financier conséquent en faveur des structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'insertion, un rôle de coordination des actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, mais aussi un engagement en faveur de la construction de logements sociaux moins énergivores et la rénovation énergétique du parc résidentiel, avec comme objectif la définition et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention dédié (action n°1 du PCAET).

e) La restauration collective

GPSEA intervient à hauteur de 905 000 euros en dépenses sur ce secteur, avec une augmentation des achats de denrées issues de l'agriculture biologique (14 % des volumes) ou de proximité (9 %), en lien avec les obligations définies par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim), mais aussi des actions déployées pour lutter contre le gaspillage alimentaire (actions n°29, 47 et 49 du PCAET).

f) Les actions visant à renforcer l'éco-exemplarité du Territoire

L'effort financier s'élève à près 4,4 millions d'euros en dépenses, au moyen notamment d'opérations de maintenance énergétique et d'opérations structurantes incluant des démarches environnementales initiées sur ses équipements culturels et sportifs (actions 34 et 36 du PCAET), de l'achat d'une électricité d'origine 100 % renouvelable (action n°37 du PCAET), ou encore de la signature d'une charte des achats durables pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion des publics éloignés de l'emploi, mais aussi mieux prendre en compte les enjeux et objectifs environnementaux dans le cadre des marchés (action n°42 du PCAET).

INDICATEURS GLOBAUX POUR LE SUIVI DU PCAET

Axes	Thématiques	Indicateurs globaux	Unités	Valeurs initiales
ÉNERGIE	Consommations	Consommations énergétiques finales	MWh	4 757 900
		Consommations énergétiques du secteur résidentiel	MWh	2 304 720
	Production	Production d'énergie renouvelable et de récupération locale sur le territoire	MWh	571 509
		Part d'énergie renouvelables dans les 6 réseaux de chaleur	%	69
		Total d'équivalent logements du territoire desservis par le chauffage urbain	Equivalents logements	51 594
	Précarité énergétique	Ménages en précarité énergétique	Nombre	11 000
AIR	Emissions du territoire	Emissions de gaz à effet de serre (SCOPE 1 et 2)	keqCO2/an	950
		Emissions des Nox du territoire	t/an	1 506
		Emissions des PM10 du territoire	t/an	242
		Emissions des PM2.5 du territoire	t/an	188
		Empreinte carbone d'un habitant de GPSEA (SCOPE 3)	teqCO2/hab	7
	Transports	Linéaire de voies aménagées pour les cycles	km	95
		Emissions de NOx du secteur du trafic routier	t/an	643
		Part modale des trajets quotidiens des actifs du territoire utilisant les transports collectifs	%	39
		Linéaire de voiries territoriales disposant d'aménagement cyclable	km	248
		Places de stationnements de vélo	Nombre	1 960
CLIMAT	Changement climatique	Nombre de sinistres dû au retrait et gonflement des argiles	Nombre	1 126
		Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle due aux mouvements de terrain différentiels	Nombre	3
		Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle due aux Inondations et coulées de boue	Nombre	7
	Biodiversité	Nombre d'Espaces Naturels Sensibles	Nombre	4
		Superficie des espaces semi-naturels, eau et boisés	ha	2 900
	Atténuation au changement climatique	Séquestration du CO2 par la biomasse forestière	kteqCO2/an	11
	Assainissement	Emissions de GES liées à l'assainissement (SCOPE 2 et 3)	teqCO2/an	11 298
Eau potable	Emission de GES liées à la gestion de l'eau potable (SCOPE 2 et 3)	teqCO2/an	6 379	
ECONOMIE DURABLE	Agriculture et Alimentation	Surperficie des espaces agricoles	ha	1 100
		Exploitations agricoles	Nombre	43
	Déchets	Tonnage de déchets collectés en porte à porte par habitant	kg/habitant	359
ECO-EXEMPLARITÉ	Bâtiments publics	Consommations énergétiques de 65 bâtiments territoriaux	kWh	17 141
	Bilan carbone	Emissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et aux compétences de GPSEA	teqCO2	64 300

ANNEXE



Europarc
14, rue le Corbusier - 94046 Créteil cedex
www.sudestavenir.fr

Ce document est imprimé sur papier 100% PEFC, (certification de gestion écoresponsable des forêts).